



Président : M. Paul J. F. LUSAKA (Zambie).

### POINT 26 DE L'ORDRE DU JOUR

#### Question des îles Falkland (Malvinas) : rapport du Secrétaire général (suite)

1. M. SUCRE-FIGARELLA (Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Avant de commencer ma déclaration sur ce point de l'ordre du jour, je parlerai de la nouvelle tragédie qui nous a tous atterrés. L'assassinat d'Indira Gandhi, premier ministre de l'Inde, est un coup terrible porté à son pays, de même qu'au reste de l'humanité. Elle représentait des traditions de culture, de civilisation, de paix, de liberté, de coopération et de justice qui sont les fondements mêmes de l'Organisation des Nations Unies. Je suis donc convaincu que tous ceux présents ici ressentent profondément cet événement tragique.
2. Le Venezuela prend la parole sur la question des îles Malvinas fermement convaincu qu'il y va de l'intérêt des parties au conflit et de la communauté des nations représentée ici, car cela pourra donner un élan décisif vers un processus de négociations conduisant à une solution définitive du différend qui oppose l'Argentine et le Royaume-Uni.
3. On sait que mon pays a toujours été solidaire de la cause argentine. Mais la vision que nous avons du monde nous interdit d'accepter que des conflits restent sans remède, encore moins dans ce cas, où l'autre partie est une nation comme la Grande-Bretagne, nation avec laquelle nous avons connu au cours de notre histoire des moments exceptionnels de coopération, par exemple pendant notre guerre d'indépendance au siècle dernier. Londres est plein de souvenirs impérissables des grandes figures de notre histoire : Simón Bolívar, Francisco de Miranda, Andrés Bello. Au Venezuela on trouve des preuves de la contribution que les Britanniques ont apportée à notre mouvement d'émancipation.
4. A l'Organisation des Nations Unies, nous avons été d'accord à de nombreuses reprises, notamment sur des questions relevant du processus légitime de décolonisation.
5. Quelles que soient les raisons qui opposent maintenant ces deux pays, ma délégation est convaincue que la situation a atteint un nouveau stade qui doit être examiné compte tenu de toutes les conséquences qu'elle peut avoir dans un avenir immédiat. Il y a un fait éloquent qu'on ne saurait méconnaître : le projet de résolution parrainé par 20 pays latino-américains [A/39/L.8], qui se fonde sur les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.
6. Ce projet de résolution reflète une ferme volonté de négocier, un désir ardent de paix et un réalisme

qui incite à adopter une attitude calme permettant de dépasser la rhétorique et de faire preuve d'objectivité. Il reflète aussi une attitude objective : on y parle de faits sans les déformer. Les revendications des deux parties doivent pouvoir être exprimées librement. On ne leur demande pas de s'asseoir à la table des négociations sans jouir d'une marge de souplesse.

7. En examinant le préambule et le dispositif du projet de résolution, les membres de l'Assemblée, ayant à l'esprit la cause supérieure de la paix et les responsabilités qui leur incombent, n'y trouveront certainement aucun point contestable. L'ensemble du texte est favorable à une convergence de vues harmonieuses sur les objectifs visés. Il n'y a de place ni pour le subterfuge ni pour la tromperie. Il s'agit d'accepter une possibilité de paix ou de la rejeter.

8. Les membres de l'Assemblée doivent se demander avec sérieux s'ils ont de bonnes raisons de rejeter le projet de résolution présenté par les pays latino-américains, qui ne lèse en rien les intérêts nationaux ou régionaux. Tout y est conforme à la meilleure tradition des négociations.

9. Une logique et une attitude rationnelle sont donc nécessaires. C'est un moyen de prouver que les Nations Unies ont un rôle à jouer au bénéfice de tous. Voilà la préoccupation dont le Secrétaire général fait état dans son récent rapport sur la question des îles Malvinas [A/39/589].

10. Les pays d'Amérique latine ont voulu se faire les porte-parole de cette préoccupation, convaincus que la majorité des membres de l'Assemblée entendront leur appel. Nous rejetons les raisons de ceux qui pourraient nous soupçonner d'agir dans un esprit opportuniste, de créer des pressions injustifiées, de vouloir susciter une fausse sympathie et de formuler des critiques contre le pays le plus puissant.

11. Les Nations Unies sont saisies de tâches qui, jusqu'à présent, n'ont pas été accomplies ou n'ont connu qu'un succès relatif : il s'agit de celles qui se réfèrent aux mesures tendant à créer la confiance entre les nations ou de celles tendant à trouver des solutions pacifiques aux problèmes qui existent entre les nations.

12. Les divergences entre l'Argentine et le Royaume-Uni au sujet des Malvinas se placent exactement dans cet ordre d'idées. Nous agirions en tant que membres authentiques d'une communauté internationale si nous pouvions replacer le problème qui nous occupe actuellement dans cette optique. Voilà exactement la proposition que contient le projet de résolution dont l'Assemblée est maintenant saisie.

13. Cela dit, ma délégation est convaincue que le texte tient compte des meilleurs moyens permettant de résoudre les difficultés qui existent.

14. Il y a une anecdote diplomatique bien connue selon laquelle une personne chargée de négociation,

découvrant des intentions trompeuses dans les termes utilisés par l'autre partie, a dit sarcastiquement que ce que voulait l'autre partie était en fait jeter "les bases d'une guerre juste et durable".

15. C'est précisément le genre de danger que le projet de résolution actuel essaie d'éviter : ce qui nous intéresse, c'est une paix durable, susceptible de bénéficier aux parties concernées et à tous en général. Nous ne voulons pas faire comme ceux qui ne poursuivent qu'un seul objectif, leur propre intérêt, en oubliant le reste de l'humanité.

16. Actuellement, il y a de nombreuses exigences qui nous amènent à répondre sérieusement, avec des propositions constructives. Comme l'a dit une fois lord Keynes, l'un des hommes les plus éminents de notre époque, rappelant l'absence de règlements entre les grandes puissances pour faire face aux problèmes découlant de la première guerre mondiale : "Nous avons été poussés à bout; ce qu'il faut maintenant, c'est un peu de paix."

17. J'espère que cette réflexion amère d'un homme qui a su voir l'avenir avec beaucoup de clairvoyance sera présente à l'esprit des hommes d'Etat qui dirigent l'Argentine et le Royaume-Uni. Le changement politique que représente le nouveau gouvernement du président Alfonsín est la garantie qu'un vrai dialogue pourra cette fois s'établir, et la mésentente cesser. Le renouveau de la démocratie humaniste dans le pays frère du sud et l'ancienne civilisation britannique, faite de compréhension et du réalisme nécessaire aux changements, pourront, nous l'espérons, permettre au vœu de ce grand homme britannique de se réaliser.

18. C'est pour toutes ces raisons et en tenant compte du caractère très positif du projet de résolution que le Groupe des Etats d'Amérique latine a présenté à l'examen de l'Assemblée que je me permets de m'associer à ce qui a été dit ce matin [44<sup>e</sup> séance] par le Ministre des relations extérieures de la République argentine pour demander à tous les représentants d'appuyer notre proposition à l'unanimité.

19. M. ZUMBADO JIMÉNEZ (Costa Rica) [*interprétation de l'espagnol*] : Le chemin que suit l'humanité dans sa quête de la paix et de la coexistence pacifique est parfois malaisé, souvent baigné du sang des martyrs recherchant le bien commun, mais il permet de mesurer nos progrès. Parmi ceux du petit groupe ayant choisi ce défi historique, difficile et dangereux, figurait sans aucun doute Indira Gandhi, exemple pour son pays et pour le monde.

20. Le peuple et le Gouvernement du Costa Rica voudraient adresser en cette occasion au peuple et au Gouvernement de l'Inde leurs très vives condoléances.

21. L'inquiétude ressentie il y a 30 mois par la communauté internationale pour la paix et la sécurité dans l'Atlantique Sud se manifeste aujourd'hui dans notre souci profond d'assurer l'application et le respect des principes du droit international, régional et universel.

22. Dans le cadre du droit international américain, il y a plus de 35 ans, à Bogota, les Latino-Américains ont décrit la situation des îles Malvinas comme un cas d'occupation territoriale par une puissance extra-continentale. Dans cette perspective, la Conférence interaméricaine de l'Organisation des Etats amé-

ricains a déclaré ouvertement que le principe de l'intégrité territoriale était le seul remède juridique à l'occupation territoriale.

23. Dans le droit international élaboré par l'Organisation universelle, la situation des îles Malvinas a été décrite dès le départ comme un différend de souveraineté sur un territoire géographiquement lié à l'Argentine.

24. Pour sa part, le Royaume-Uni a considéré ce conflit comme un conflit de décolonisation. Dans ce contexte, la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, de même que le droit international américain, donne priorité au principe de l'intégrité territoriale sur celui de l'autodétermination. Comme nous l'avons dit en d'autres occasions, le principe de l'autodétermination, selon la délégation du Costa Rica, ne peut être appliqué dans ce cas, car les circonstances sont différentes.

25. Cela ne veut pas dire que l'Amérique latine et la communauté internationale qui l'a appuyée soient insensibles aux intérêts légitimes des insulaires. Toute solution pacifique négociée doit en effet tenir compte des intérêts, voire des désirs, de la population qui habite aujourd'hui les îles Malvinas. Nous estimons que c'est à la table des négociations que l'on peut le mieux protéger les intérêts de ces populations.

26. Pour toutes ces raisons, nous croyons qu'il est nécessaire de fonder la paix sur le respect du droit international, en plaçant l'intérêt général au-dessus de l'intérêt national étroit. Le souci du Costa Rica de régler de manière pacifique la question qui nous occupe a, en outre, son origine dans l'amitié que le Gouvernement et le peuple du Costa Rica éprouvent pour l'Argentine et le Royaume-Uni. Le conflit douloureux qui oppose ces deux pays sur la question des îles Malvinas trouble nos relations et se répercute aussi sur les liens que l'histoire a tissés entre le Royaume-Uni et l'Amérique latine. Sa solution est nécessaire sur le plan juridique et serait un exemple de la coopération et de la fraternité qui doivent caractériser les relations entre les démocraties d'aujourd'hui.

27. Mon pays estime que le Gouvernement du président Alfonsín, qui a réaffirmé l'importance de la coexistence civilisée, le respect de la dignité de la personne et qui a promu le dialogue national, a la volonté de suivre ces idéaux dans son comportement international. Le Royaume-Uni, nation pionnière dans le domaine de la démocratie, ne peut ni ne doit rester insensible au rétablissement de la démocratie en Argentine.

28. Le cœur des Latino-Américains penche en faveur de la reconnaissance inconditionnelle de la souveraineté argentine sur le territoire américain des îles Malvinas. Néanmoins, dans l'intérêt de l'entente et en tant qu'appel à la conscience civilisée du peuple britannique, dans le projet de résolution présenté à l'Assemblée nous demandons uniquement la reprise des négociations visant une solution pacifique de toutes les divergences relatives au cas des îles Malvinas.

29. Dans l'intérêt du droit international, dans l'intérêt du prestige et de l'efficacité des Nations Unies, et en raison de l'amitié que nous éprouvons pour l'Argentine et le Royaume-Uni, nous ne saurions admettre qu'une victoire éphémère se transforme en un conflit permanent.

30. M. BLANCO (Uruguay) [*interprétation de l'espagnol*] : Je voudrais dire tout d'abord que ma délégation s'associe pleinement à ce qu'a dit ce matin [44<sup>e</sup> séance] la délégation de Sainte-Lucie, au nom du Groupe des Etats d'Amérique latine, à la suite de la mort tragique du Premier Ministre de l'Inde, Mme Indira Gandhi. Je voudrais également exprimer notre solidarité avec la délégation de l'Inde, dont le pays vient de subir une perte qui aura des répercussions sur le monde entier. Nous tenons à condamner vigoureusement cette nouvelle manifestation de violence, qui va à l'encontre de toute forme de civilisation.

31. L'Uruguay, avec d'autres pays latino-américains, a parrainé le projet de résolution A/39/L.8, qui demande aux Gouvernements de la République argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de reprendre les négociations pour trouver une solution pacifique au différend de souveraineté sur les îles Malvinas, de même qu'aux autres aspects de la question.

32. L'existence d'un différend de souveraineté se fonde sur des arguments solides. L'Assemblée générale l'a reconnu expressément à trois reprises, avant 1982, dans les résolutions que nous a rappelées ce matin notre collègue, le représentant de l'Espagne [*ibid.*]. Et par la suite, l'Assemblée s'est exprimée dans ce sens à deux reprises.

33. Mais, en plus de ces déclarations de l'Assemblée, les parties elles-mêmes, en exposant leurs arguments respectifs, ont fait état de positions contraires, affirmant toutes les deux avoir des droits sur les îles. En outre, les deux parties ont mené des négociations dans le cadre des Nations Unies pendant quelque 17 ans, conformément à des résolutions qui reconnaissent l'existence de la question de la souveraineté, ce qui figurait à l'ordre du jour des négociations.

34. Si mon pays appuie sans équivoque la revendication des droits argentins sur les îles, il faut toutefois préciser que la demande adressée aux parties de négocier leurs différends de souveraineté n'implique nullement que l'on préjuge les résultats des négociations mêmes ou que l'on assortisse les négociations de certaines conditions. Le besoin de négocier est quelque chose d'objectif, qui répond à la nature du différend et qui peut être reconnu sans difficultés par tous les Etats, quelle que soit leur position quant au fond.

35. Conformément à la Charte des Nations Unies, la menace ou l'emploi de la force sont interdits, sauf dans le cas prévu à l'Article 51. Le règlement des différends, des disputes ou des conflits entre Etats doit donc s'effectuer par des moyens pacifiques, dont la négociation, qui est indispensable, voire primordiale, pour parvenir à un accord, selon l'Article 33 de la Charte.

36. Le projet de résolution que nous parrainons se borne donc à demander aux parties d'utiliser l'un des moyens à leur disposition, la négociation. Nous recommandons une façon de procéder, sans en garantir les résultats. Les événements tragiques qui se sont produits entre avril et juin 1982 ne modifient en rien ces conclusions. Au contraire, ils confirment le besoin de négocier.

37. L'absence d'action internationale appropriée, dans ce cas comme dans d'autres, provoque la déception et porte préjudice à la crédibilité de l'Organisation. Il faut donc, comme l'a indiqué le Secrétaire général, développer activement une politique énergique de "prévision", pour déjouer les facteurs éventuels de crise. Il est nécessaire que les différends et autres situations de conflit soient placés dans un cadre juridique et réglés par des moyens pacifiques.

38. Depuis la trente-huitième session, certains faits se sont produits concernant la question des îles Malvinas, et il faut en tenir compte. Le Secrétaire général a continué d'avoir des contacts avec les parties, conformément à la résolution 38/12. Selon le rapport présenté conformément à cette résolution [A/39/589], on a reconnu la ferme volonté des parties de réduire les facteurs de tension et d'assurer que la question sera réglée par des moyens pacifiques. Les manifestations publiques des gouvernements et les messages qu'ils ont échangés et publiés reflètent le même état d'esprit.

39. Les contacts directs maintenus à Berne en juillet [voir A/39/364] ont été en soi positifs, bien qu'il y ait lieu de regretter qu'ils aient été interrompus sans arriver à des conclusions. Il convient de reconnaître la contribution précieuse du Brésil et de la Suisse qui ont parrainé la réunion de hauts fonctionnaires argentins et britanniques.

40. Ma délégation tient expressément à encourager ces efforts et tous les efforts effectués, dans quelque instance que ce soit, pour éliminer les obstacles et créer un climat propice à la négociation. Celle-ci, une fois initiée, offrira le cadre approprié pour examiner, dans un ordre du jour large, sans restrictions, toutes les questions en suspens.

41. C'est dans un esprit constructif et mû par un désir de paix que l'Uruguay, avec d'autres pays de la région, présente à l'Assemblée générale un projet de résolution qui, pour l'essentiel, prévoit une nouvelle possibilité de dialogue. Beaucoup de temps s'est écoulé depuis les événements pénibles de 1982 et, grâce aux contacts maintenus par les parties, on lance un nouvel appel à la négociation, ce qui revient à lancer un appel au renforcement de la paix et de la sécurité.

42. M. ALBÁN-HOLGUÍN (Colombie) [*interprétation de l'anglais*] : La nouvelle tragique de l'assassinat de Mme Indira Gandhi, premier ministre de l'Inde, assombrit cette séance de l'Assemblée générale. Son dévouement à la paix mondiale n'avait d'égal que ses qualités remarquables de dirigeante exemplaire. Sa mort bouleverse tous ceux qui œuvrent pour la coopération et l'harmonie entre les peuples et, en particulier, ceux qui font partie du Mouvement des pays non alignés. Sa volonté de sacrifice doit nous inspirer un courage analogue et une volonté de lutter pour améliorer le sort de l'humanité.

43. Le peuple et le Gouvernement de la Colombie présentent ses condoléances les plus sincères aux membres de la délégation de l'Inde et au peuple et au Gouvernement de l'Inde.

44. Le rejet du colonialisme a son origine dans les fondements de la politique étrangère de la Colombie depuis la fondation de notre nation.

45. Le nouvel ordre mondial, qui représente les aspirations de notre temps, exige que les peuples

parviennent à une identité clairement définie. Le dialogue est un instrument irremplaçable pour régler pacifiquement les différends et créer des conditions propices au développement des peuples, à la paix plutôt qu'à la guerre, et au renforcement de nos amitiés fondées sur le respect, la dignité, le pluralisme idéologique, la démocratie et le rejet du colonialisme.

46. L'ancien ordre mondial a pris fin avec la seconde guerre mondiale en 1945, qui marque le début de la décolonisation, processus qui s'étend à tous les continents. L'émancipation des peuples devient inévitable.

47. Ces années-là, liées à la prise de conscience des pays coloniaux, annonçaient pour les nations la fin d'un ordre passé. La certitude de jouir du droit à l'autodétermination était devenue un fait historique irréversible.

48. Ces circonstances, cela vaut la peine de le rappeler, ont un rapport étroit avec la naissance du Mouvement des pays non alignés et avec son essence, même. Lié à ce mouvement est le nom de Bandung et l'énonciation, à la clôture de la Conférence des pays afro-asiatiques, le 24 avril 1955, des principes qui constituent la Charte des droits des pays coloniaux<sup>1</sup>.

49. L'Assemblée générale a déclaré sa position sur la décolonisation à sa session de 1960 dans la résolution 1514 (XV), contenant la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Cette déclaration est devenue l'un des fondements du droit international de l'après-guerre. Elle accorde une plus grande importance à l'intégrité territoriale qu'à l'autodétermination des peuples, priorité que l'on retrouve dans plusieurs cas qui ont été portés devant les Nations Unies.

50. La résolution 1514 (XV) a permis d'établir les règles d'un nouveau droit international conforme au nouvel esprit démocratique de notre temps. Les explications formulées ici par certains orateurs me dispensent d'analyser davantage cette résolution. Les ministres et chefs de délégation des pays non alignés, dont le Communiqué final a été adopté lors de leur réunion tenue à New York du 1<sup>er</sup> au 5 octobre dernier, ont déclaré ce qui suit :

“Les ministres et chefs de délégation ont fermement réaffirmé leur appui au droit de la République argentine de recouvrer sa souveraineté sur les îles Malvinas par le biais de négociations. Ils ont de nouveau instamment demandé la reprise des négociations entre les Gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni, avec la participation et les bons offices du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, et ont réaffirmé qu'il était nécessaire que les parties tiennent dûment compte des intérêts de la population des îles. Ainsi assurerait-on une solution rapide, pacifique et juste de la question, conformément aux principes du Mouvement des pays non alignés et aux décisions qu'il a prises à ce sujet, ainsi qu'aux résolutions 1514 (XV), 2065 (XX), 3160 (XXVIII), 31/49, 37/9 et 38/12 de l'Assemblée générale. A cet égard, ils ont pris note du communiqué publié par le Gouvernement suisse et le représentant du Gouvernement brésilien à Berne, le 20 juillet 1984.

“Les ministres et chefs de délégation ont exprimé leur satisfaction devant l'empressement du Gouverne-

nement argentin à reprendre les négociations demandées par l'Assemblée générale et ils ont prié instamment le Gouvernement du Royaume-Uni d'approuver lui aussi leur reprise.” [A/39/60, annexe, par. 93 et 94.]

51. La question des îles Malvinas retient l'attention de l'Assemblée générale depuis 1960 et du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux depuis 1964. Néanmoins, c'est la première fois que ma délégation manifeste aussi ouvertement un tel optimisme au sujet d'un débat qui, bien qu'il ne soit pas nouveau n'en est pas moins important, car elle note au sein de l'Organisation des Nations Unies des signes favorables dans l'attitude des protagonistes du drame immense de l'Atlantique Sud.

52. D'une part, la nation argentine a retrouvé ses institutions démocratiques et est dirigée par un gouvernement populaire et représentatif dont les premiers actes ont consisté à recouvrer les principes fondamentaux qui ont désigné ce pays à la grandeur à bien des égards, mais essentiellement sur le plan humain, car ce pays avait atteint le taux d'alphabétisation le plus important du continent, était parvenu au plus haut degré de culture et enregistrait les meilleurs indicateurs de développement économique.

53. D'autre part, nous avons noté que cette année la nation britannique est plus disposée au dialogue au sujet de la controverse et plus sensible à l'opinion des nations amies qui, tous les jours, lui expriment leur inquiétude devant l'interruption des négociations recommandées par les Nations Unies en diverses occasions. Le Grande-Bretagne est l'un des pays fondateurs de l'Organisation des Nations Unies et possède une culture millénaire qui fait l'admiration des peuples. Elle peut donc difficilement se dérober à l'appel contenu dans la Charte, qui exige le règlement pacifique des différends internationaux et encourage le dialogue et la coexistence entre les peuples.

54. L'humanité n'aura rien gagné en son voyage difficile si ces deux colosses du monde occidental ne donnent pas l'exemple d'un accord équilibré permettant de régler un conflit qui figure dans les annales du droit international depuis un siècle et demi. Si les principes du droit international qui ont été proclamés dans les collèges et universités — qui sont les mêmes pour l'un et l'autre pays — sont supprimés ou suspendus dans l'intérêt de l'un des Etats, à ce moment-là nous n'aurons que très peu à offrir aux générations futures et aux jeunes nations qui voudraient orienter un monde chaque jour plus déséquilibré.

55. Ce que souhaitent la Colombie et l'Amérique latine, c'est que l'Argentine et la Grande-Bretagne, leurs amis, s'assoient à la table des négociations, car elles ne pourraient admettre que des sentiments inconciliables se manifestent entre elles. C'est là la procédure contenue dans la Charte et c'est ce qu'attend le monde civilisé.

56. Depuis 150 années que dure le conflit, la Colombie a offert, à maintes reprises, son ferme appui à la nation argentine. Elle l'a réitéré lors des débats qui ont eu lieu aux trente-septième [33<sup>e</sup> séance] et trente-huitième sessions [59<sup>e</sup> séance], et elle renouvelle aujourd'hui cet appui; mais cela ne l'empêche pas

d'aspirer à la solution de ce conflit dangereux, grâce à la négociation.

57. L'Amérique latine a reçu l'assistance de la Grande-Bretagne dans le règlement de nombreux problèmes graves qui l'assaillaient, et l'appui apporté aux efforts de paix du Groupe de Contadora n'est pas le moindre pour l'Amérique centrale. Nous devons exprimer à la Grande-Bretagne et à tous les pays de la Communauté économique européenne notre reconnaissance la plus sincère pour la possibilité qu'ils nous ont généreusement offerte de bénéficier de leur appui politique et économique, lors de la réunion ministérielle qui s'est tenue à San José, en septembre 1984, en faveur des solutions que le Groupe de Contadora a avancées dans l'Accord pour la paix et la coopération en Amérique centrale [A/39/562].

58. Mais le conflit des îles Malvinas est différent et tributaire de la volonté politique résolue de trouver la voie de l'équité et de la concorde. Après un affrontement qui a coûté des centaines de vies et qui a implanté la méfiance, un effort exprès s'impose de la part des dirigeants des deux pays, afin que l'opinion publique approuve des solutions négociées.

59. Ces dirigeants savent fort bien que, dans le monde actuel, la force des armes n'apporte que des triomphes éphémères qui, parfois, ne servent que la vanité des gouvernements du moment sans contribuer en rien à stabiliser les relations entre les peuples.

60. Que d'efforts perdus, alors que l'Amérique latine, continent modèle de deux décennies antérieures, connaît les convulsions d'une crise qui a englouti la majeure partie de ses devises étrangères au titre du paiement des intérêts, parce qu'un des pays clefs refuse obstinément de s'asseoir à la table de négociation pour régler un conflit considéré, par le continent tout entier, comme son propre conflit !

61. Nous ne voulons pas mentionner les causes du désaccord, ni les raisons avancées par l'une et l'autre des parties, ni la guerre qui a suivi, ni la tragédie angoissante d'êtres humains qui vivent dans la crainte qu'un jour le conflit n'explode à nouveau. Ce sont là des événements du passé qui ne sont pas mentionnés dans le projet de résolution [A/39/L.8] présenté à l'Assemblée générale, pour examen, par le Groupe des Etats d'Amérique latine, parce que les pays signataires souhaitent que l'on parvienne à des solutions à l'amiable, par le dialogue et la compréhension, prenant comme point de départ les décisions de l'Organisation des Nations Unies.

62. De nombreuses résolutions ont été adoptées par l'Organisation des Nations Unies. En décembre 1973, l'Assemblée générale a adopté la résolution 3160 (XXVIII), dans laquelle elle exprimait sa préoccupation face à l'absence de progrès substantiels et la nécessité d'accélérer les négociations entre les deux gouvernements. En 1976, elle adoptait la résolution 31/49 où, pour la première fois, les décisions des pays non alignés étaient prises en considération.

63. L'unique désir de la communauté internationale est de trouver une solution pacifique à ce différend et elle a le plus grand intérêt à le faire maintenant que l'Argentine jouit d'un gouvernement démocratique, libre et incontestablement élu par le peuple, respectueux des droits de l'homme et ferme allié des grandes causes latino-américaines. A en juger par les déclara-

tions faites par le représentant du Royaume-Uni lors de la trente-huitième session [54<sup>e</sup> séance], le gouvernement de ce pays ne verra aucun inconvénient à entamer des négociations avec le Gouvernement argentin.

64. Les pays d'Amérique latine ont parrainé depuis 1982 des résolutions qui réitérent les déclarations faites par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité; mais cette année, ils voudraient contribuer à l'ouverture de négociations sans conditions préalables susceptibles de compromettre la position des parties. En d'autres termes, les pays d'Amérique latine ne désirent pas que les Gouvernements argentin ou britannique se heurtent à des obstacles venant de leur propre opinion publique pour amorcer un dialogue et des relations amicales qui, à coup sûr, aboutiront à une solution pacifique, juste et raisonnable du problème des îles Malvinas.

65. Nous exprimons notre respect et notre reconnaissance au Secrétaire général, pour les efforts qu'il a déployés et nous lui demandons de poursuivre son œuvre importante pour aider les parties aux négociations ou pour promouvoir celles-ci.

66. Tout a été dit. En demandant à l'Assemblée un large appui au projet de résolution dont nous sommes saisis, ma délégation, mon gouvernement et mon pays sont profondément et sincèrement optimistes quant à la possibilité, pour ces deux nations, d'aboutir à un rapprochement cordial.

67. M. ARIAS STELLA (Pérou) [*interprétation de l'espagnol*] : Le Gouvernement et le peuple péruviens voudraient exprimer leurs condoléances et leur profonde tristesse à la suite de la mort tragique du Premier Ministre de l'Inde, Mme Indira Gandhi. C'est un acte de violence, un acte de fanatisme, qui a privé la communauté mondiale d'une de ses personnalités internationales les plus éminentes. Le vide que laisse sa mort touche non seulement les Nations Unies et le Mouvement des pays non alignés, qu'elle a inspiré par sa façon de penser et son dynamisme pendant tant d'années, mais également le cours futur des relations internationales à un moment tout particulièrement difficile. Je voudrais exprimer mes condoléances les plus sincères au Gouvernement et au peuple de l'Inde, ainsi qu'à la famille de Mme Gandhi.

68. L'an passé, en participant à l'examen de ce qui est aujourd'hui le point 26 de l'ordre du jour — la question des îles Malvinas —, ma délégation, au nom du Gouvernement péruvien, a engagé fermement l'Argentine et le Royaume-Uni à entreprendre les démarches nécessaires en vue de créer un contexte approprié permettant la reprise de négociations effectives. Nous l'avons fait alors en vertu des liens étroits qui unissaient déjà les peuples péruvien et argentin avant leur accession à l'indépendance ainsi qu'en vertu des relations d'amitié et de collaboration positive qui unissent le Pérou à la Grande-Bretagne, et nous l'avons fait surtout avec la force morale d'un pays qui, comme le sait bien la communauté internationale, n'a épargné aucun effort pour éviter les événements douloureux de 1982 qui ont entraîné des effusions de sang dans la partie sud du continent américain.

69. Depuis lors, l'Assemblée générale a demandé aux parties, à deux reprises, dans ses résolutions

37/9 et 38/12, de reprendre le dialogue qui avait été complètement interrompu. De même, le Secrétaire général a vu son mandat renouvelé à ces deux occasions pour lui permettre de poursuivre sa mission de bons offices en vue de la reprise de ce dialogue le plus rapidement possible.

70. Dans son dernier rapport, le Secrétaire général regrette que les dispositions prévues par l'Assemblée n'aient pu être mises en œuvre, mais il ajoute également qu'il considère comme un élément positif que les deux parties aient "pour la première fois eu des contacts directs depuis la fin du conflit de 1982" [voir A/39/589, par. 8]. Dans ce même rapport, on considère comme des signes encourageants le désir de dialogue manifesté par les deux gouvernements et leur volonté de ne pas recourir à la force pour régler leurs différends.

71. Nous approuvons l'évaluation objective de la situation par le Secrétaire général et nous pensons que la communauté internationale se doit d'encourager les espoirs qu'il forme avec raison d'arriver à un résultat positif. Les intéressés peuvent disposer totalement de ses bons offices ainsi que du concours des pays amis, qui sont prêts à accorder toute leur aide pour déclencher des actions diplomatiques nouvelles et créatrices dans une direction positive. Nous pensons également que les efforts diplomatiques, comme ceux qui ont été faits à Berna en juillet dernier, ne doivent pas être discontinués.

72. On peut affirmer que les conditions qualitatives du rétablissement de la confiance et les possibilités d'entreprendre un processus susceptible d'entraîner la normalisation des relations bilatérales, simultanément ou parallèlement au règlement de fond du différend de souveraineté et d'autres divergences connexes relatives aux îles Malvinas, ont progressé de façon significative. Les éléments suivants abondent dans le sens de cette hypothèse.

73. Premièrement, le nouveau Gouvernement de la République argentine, élu constitutionnellement et démocratiquement, dispose de l'appui unanime de son peuple dans ses objectifs de restructuration institutionnelle et de rétablissement du bien-être qu'il s'est fixés et jouit ainsi de crédibilité et de prestige sur le plan international. Dans le cadre d'une question aussi délicate que celle que nous examinons, les facteurs de stabilité, de rationalité, de souplesse et de légitimité que procurent ces éléments ne sont pas négligeables. On méconnaîtrait sinon l'existence de critères et de réalités dont la valeur est essentielle dans la prise de décisions d'un Etat, quel qu'il soit, devant le caractère inexorable d'une négociation.

74. Deuxièmement, il est évident que les tensions et les hostilités qui ont suivi le conflit de 1982 tendent heureusement à disparaître. Il n'existe plus d'animosité entre les deux gouvernements et il convient bien entendu de renoncer de plus en plus aux attitudes susceptibles d'exacerber inutilement des sentiments nationalistes que nous devons, au contraire, nous efforcer d'apaiser afin de se tourner vers l'avenir.

75. Troisièmement, comme nous l'avons déclaré il y a quelques instants, les voies de communication entre les deux gouvernements ont été concrètement réouvertes de leur propre initiative et, selon leur déclaration, cette ouverture au dialogue reste intacte. Cela

est particulièrement important concernant l'une des parties, qui semble prête à faire preuve d'une volonté de rapprochement digne d'éloges et d'une meilleure compréhension du désir authentique de règlement harmonieux qui a conduit la communauté internationale à chercher une solution à ce différend par des moyens pacifiques et grâce à la négociation.

76. Pour d'autres raisons, nous ne pourrions trouver aucun argument susceptible de justifier un nouveau retard dans la reprise des pourparlers entre l'Argentine et le Royaume-Uni; et, nous voyons encore moins de raisons de les repousser indéfiniment. Cela se vérifie d'autant plus quand on pense que, de par la nature même de la question, l'ordre du jour des contacts entre les deux parties ne doit être nullement rigide ou restreint. Les aspects de ce différend revêtent chacun un sens tout particulier et l'on ne peut prétendre les isoler unilatéralement ni donner priorité à un élément sur un autre. Si l'on réfléchit dûment à cette question, on pourra ouvrir la voie à une négociation globale et complète qui tienne compte des droits de l'Argentine et des intérêts britanniques vis-à-vis de la population autochtone des îles.

77. Je dois souligner que le projet de résolution A/39/L.8 présenté par la délégation mexicaine à la 44<sup>e</sup> séance, dont le Pérou est auteur, reprend dans la forme et dans le fond les éléments que ma délégation a suggérés, en tant que modeste contribution du Gouvernement péruvien à la discussion actualisée de la question des îles Malvinas.

78. Comme on peut le voir, les paragraphes principaux n'imposent pas de conditions préalables et ne cherchent nullement à exacerber les relations entre les parties. Il s'agit d'un texte équilibré, conforme aux principes et aux objectifs consacrés par la Charte des Nations Unies, et en harmonie totale avec les résolutions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Son objectif unique et légitime est de demander aux deux gouvernements de s'asseoir à nouveau à la table des négociations sans, je le répète, fixer de limites préalables. Nous sommes convaincus que le climat nouveau qui semble s'instaurer dans les circonstances actuelles, et qui sans aucun doute doit être renforcé, est positif et augure bien de la viabilité du mandat qui figure dans le projet de résolution. Nous prions donc instamment les Etats Membres d'accorder à ce texte tout leur appui.

79. Ma délégation réaffirme aujourd'hui la question du Pérou, qui appuie les droits de l'Argentine sur les îles Malvinas et demande une fois de plus instamment aux deux parties de renouer dès que possible, dans un climat dénué de rigidité et d'intransigeance, un dialogue productif susceptible de permettre à court terme des négociations définitives. Ce différend qui demeure doit être éliminé du continent américain. S'il persistait, ce foyer de tension et de discorde — qui a déjà entraîné, malheureusement, la militarisation de la zone impliquée — porterait préjudice à la dignité de la région latino-américaine.

80. L'histoire et l'expérience fournissent des exemples et des enseignements non pas pour faire marche arrière mais pour aller de l'avant et construire l'avenir. Nous pensons donc que pour ce qui est de la question des îles Malvinas, la communauté internationale sait bien quelle est la voie à suivre pour faire honneur à la

mémoire des jeunes qui, d'un côté ou de l'autre, ont perdu la vie au cours des événements de 1982.

81. M. DAZA (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Ma délégation a estimé que le représentant du Groupe des Etats d'Amérique latine a parfaitement exprimé ce matin [44<sup>e</sup> séance] les sentiments de nos pays à l'occasion du décès tragique de Mme Gandhi. Je voudrais dire néanmoins que mon gouvernement et mon peuple ont été bouleversés par cette perte. L'Inde a reçu un coup cruel, irréparable. Elle a perdu une personnalité qui avait déjà inscrit son nom dans l'histoire de son peuple, mais qui avait encore un rôle à jouer en raison de ses immenses capacités créatrices.

82. Permettez-moi de transmettre au représentant de l'Inde et à sa délégation les condoléances de mon gouvernement, de mon peuple et de ma délégation devant l'immense douleur que nous partageons aujourd'hui avec eux.

83. Au cours du débat général qui s'est déroulé à la présente session, on a constaté que la communauté internationale suit avec une vive inquiétude le différend de l'Atlantique Sud, auquel aucune solution n'a encore été trouvée. En ce qui concerne le Chili, cette inquiétude a été exprimée devant l'Assemblée générale à la 16<sup>e</sup> séance par le ministre des relations extérieures de mon pays. Cette préoccupation est compréhensible. La recherche de la paix est l'objectif principal de l'Organisation. Le règlement pacifique des différends, le non-recours à la force, l'application du droit représentent les bases essentielles sur lesquelles l'Organisation a été érigée. Mon pays croit fermement en ces principes et, en tant que Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, sa position a toujours eu pour but de les appliquer et de les mettre en vigueur. Face à tout conflit, en présence de tout différend, nous avons exigé l'application des principes de la Charte, instruments irremplaçables pour rétablir l'harmonie et faciliter la coexistence entre les nations.

84. Le différend de l'Atlantique Sud — qui oppose deux peuples particulièrement chers au cœur des Chiliens —, qui se prolonge depuis déjà plusieurs années et qui a apporté sur notre continent un conflit dramatique, doit être réglé par ces moyens et en fonction de ces principes. Il n'y a pas d'autre logique ni d'autres possibilités.

85. C'est le but que poursuit le projet de résolution A/39/L.8, que le Chili parraine avec d'autres nations latino-américaines, conformément à son adhésion au droit et à la préférence qu'il accorde aux méthodes pacifiques de règlement des différends et à l'appui historique que mon pays a apporté à l'Argentine dans ce différend. Ce projet de résolution reprend de manière très précise la demande de l'Organisation pour que les gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni reprennent les négociations afin de trouver dans les meilleurs délais possibles une solution pacifique au conflit de souveraineté et aux différends qui demeurent en ce qui concerne la question des îles Malvinas.

86. Si l'on ajoute que le projet de résolution réaffirme la nécessité pour les parties de tenir dûment compte des intérêts de la population des îles Malvinas, conformément aux dispositions des résolutions 2065 (XX) et 3160 (XXVIII) de l'Assemblée générale, ma délégation estime que c'est là un cadre suffisant permet-

tant aux parties de faire preuve de leur volonté politique en faveur de la solution pacifique du différend.

87. Le monde contemporain est un monde historique, disloqué, plein de contradictions. La communauté internationale pourra faire face à ces dernières si toutes les nations manifestent leur appui en faveur du droit et, conformément à ces dispositions, sont à même de faire coïncider les intérêts élevés de chaque nation avec l'intérêt supérieur de la communauté internationale. Pour que ces intérêts coïncident, il faut que chaque nation s'intéresse de façon identique à la paix.

88. Le projet de résolution dont nous sommes saisis a pour objet de créer les conditions permettant de concrétiser ce qui, j'en suis sûr, est l'intérêt commun de l'Argentine et du Royaume-Uni pour la paix.

89. Dans cet ordre d'idées, il y a lieu de mettre en relief ce qu'a déclaré le président Alfonsín, dans le discours qu'il a prononcé à cette session de l'Assemblée, qui a indiqué que : "L'Argentine est bien décidée à obtenir la restitution des îles Malvinas, uniquement par des moyens pacifiques. Mon gouvernement l'a déclaré et se tiendra à cette décision. Aucun doute ne doit subsister à ce sujet." [*Voir 5<sup>e</sup> séance, par. 43.*]

90. J'ai déjà dit que mon pays a, par tradition, appuyé les principes et les idéaux de l'Organisation des Nations Unies. Mais les principes et les idéaux ne tirent pas leur vigueur seulement de leur vérité mais également de leur puissance dynamique, de la capacité de ceux qui croient en eux pour les mettre en vigueur.

91. Que l'on me pardonne si je manque de modestie, mais je dois signaler que le Chili et l'Argentine ont donné un exemple de l'application pratique de ces principes en élaborant, avec la médiation de Sa Sainteté le pape Jean-Paul II, un accord qui met fin à l'ancien différend qui nous opposait dans la zone australe et qui représentera la base d'un traité de paix que les deux pays sont en train de perfectionner.

92. Le règlement pacifique de ce différend a été interprété par les peuples du Chili et de l'Argentine comme un événement positif dont nous sommes aujourd'hui heureux et fiers de témoigner devant le monde entier. Le Chili et l'Argentine ont franchi une étape fondamentale pour surmonter les anciens désaccords, animés de volonté et d'un esprit de compréhension. Nous avons non seulement accompli un pas vers la solution des problèmes actuels, mais nous jetons les bases d'une avenir commun, en établissant des mécanismes de coopération économique, en réaffirmant notre refus de recourir à la menace ou à l'emploi de la force dans nos relations réciproques et en acceptant de créer un mécanisme permanent permettant de résoudre de façon pacifique tout différend qui pourrait surgir à l'avenir entre nos deux nations.

93. Ce succès a été obtenu grâce au sens des responsabilités, à l'esprit de compréhension et de coopération qui ont été manifestés par nos deux gouvernements afin de surmonter un différend qui représentait un obstacle à notre coexistence et à la nécessité pour nos nations d'affronter unies leur avenir.

94. Nous espérons qu'animés du même désir de paix et de la même volonté nous pourrions parcourir un chemin analogue en ce qui concerne le différend qui oppose aujourd'hui l'Argentine au Royaume-Uni.

95. M. ALBORNOZ (Equateur) [*interprétation de l'espagnol*] : Je voudrais exprimer les condoléances du peuple et du Gouvernement de l'Equateur au Gouvernement et au peuple de l'Inde à l'occasion de la mort tragique du Premier Ministre, Mme Indira Gandhi, figure éminente — comme son illustre père — de la libération de son pays, dont la contribution historique exemplaire au cours de notre siècle à la décolonisation et à la cause des pays en développement ainsi que la capacité et la fermeté dont elle a fait preuve dans l'exercice de ses fonctions de dirigeante resteront dans les mémoires malgré le crime lâche du fanatisme et de la violence, consolideront la démocratie dans le monde et renforceront les Nations Unies, au service desquelles elle s'est particulièrement consacrée.

96. Le Gouvernement équatorien est l'un des 20 pays latino-américains qui ont parrainé le projet de résolution sur les îles Malvinas, réalisant ainsi un effort supplémentaire pour prier instamment les Gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni de reprendre les négociations afin de parvenir dès que possible à une solution pacifique du différend qui existe au sujet de ces îles.

97. Il convient de faire remarquer que, dans la rédaction du projet de résolution de cette année, les auteurs ont voulu limiter le texte à ses éléments essentiels afin de le rendre plus acceptable pour tous les représentants de la communauté internationale. C'est pourquoi on parle de conflit de souveraineté et de différends non réglés pour ce qui est de la question des îles Malvinas. C'est là une ouverture qui témoigne d'une grande réceptivité et d'une vaste compréhension du cadre des négociations pour que le processus reprenne grâce aux bons offices du Secrétaire général.

98. A cet égard, et dans le cadre des résolutions adoptées par l'Assemblée générale, la délégation équatorienne regrette que les négociations sur cette question n'aient pas progressé, car on ne peut invoquer l'argument, déjà dépassé, des années précédentes, selon lequel il y avait une atmosphère de pression, surtout après que le nouveau et illustre gouvernement démocratique et constitutionnel de l'Argentine, qui jouissait du plein appui populaire, eut réaffirmé qu'il était prêt à faire appliquer les recommandations de l'Assemblée pour que les parties reprennent le processus de négociation.

99. Le ministre des relations extérieures de l'Equateur, M. Edgar Terán Terán, prenant la parole à cette session de l'Assemblée générale, a déclaré : "L'Equateur continuera d'appuyer les initiatives de paix et de compréhension entre les peuples. C'est pourquoi la délégation équatorienne appuie les démarches tendant à régler la question relative aux îles Malvinas." [*13<sup>e</sup> séance, par. 63.*]

100. L'Equateur estime que le principe du règlement des différends internationaux par des moyens pacifiques, qui est lié au non-recours à la menace ou à l'emploi de la force, tel qu'il est énoncé dans la Charte est essentiel. De même, nous préconisons et respectons la non-intervention, le respect de la souveraineté des Etats et leur intégrité territoriale et nous rejetons toute forme d'agression, et nous ne reconnaissons aucune validité aux conquêtes territoriales obtenues par la force. De même, à propos de ces questions et d'autres questions semblables, mon pays a réaffirmé le principe du *uti possidetis juris* de 1810, sur lequel

est fondée l'intégrité territoriale des pays américains ayant accédé à l'indépendance, fait qu'il convient de signaler lorsqu'on parle d'îles qui font partie du continent américain. C'est pourquoi il est clair et logique, je dirais inévitable, que seule, une fois écartée toute possibilité de recours à la force, la solution diplomatique de la négociation s'impose pour trouver une solution pacifique au différend.

101. Dans ce sens, compte tenu de la problématique de l'Amérique latine, l'accord signé entre l'Argentine et le Chili, grâce à la sage et efficace médiation de Sa Sainteté le pape Jean-Paul II dans le différend sur le canal de Beagle, apparaît de toute évidence comme un événement encourageant et exemplaire en matière de règlement pacifique de différends entre pays frères, ce dont s'est félicité le Gouvernement équatorien.

102. C'est pourquoi l'Equateur s'associe à l'appel lancé aux autres pays d'Amérique latine en faveur d'une action qui témoigne à la fois de l'unité régionale et d'une identification avec les principes de la Charte des Nations Unies, qu'ils ont contribué à rédiger, pour que l'Argentine et le Royaume-Uni, pays amis avec lesquels nous entretenons des relations cordiales et qui sont parties à ce différend international qui préoccupe le continent américain et le monde en général — outre le fait qu'il s'agit également de pays démocratiques engagés à respecter la Charte depuis la création de l'Organisation mondiale —, reprennent, comme par le passé, les négociations sur cette question pour répondre de façon positive aux propositions faites à plusieurs reprises par la communauté internationale organisée, qui est incarnée à l'Assemblée générale.

103. Sir John THOMSON (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : L'assassinat de Mme Gandhi est une tragédie. Au nom du Gouvernement et du peuple britanniques, j'adresse nos sincères condoléances à sa famille, à ses nombreux amis dans le monde, au Gouvernement de l'Inde, et, avant tout, au peuple de l'Inde pour lequel elle a vécu et pour lequel elle a donné sa vie.

104. L'un des grands tours de force politique de son éminent père, Jawaharlal Nehru, a été sa décision de garder l'Inde au sein du Commonwealth après qu'elle eut accédé à l'indépendance. Il était donc approprié que sa fille, dotée du même sens politique, soit l'hôte l'année dernière à New Delhi de la réunion des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth. Sa Majesté la reine, en sa qualité de chef du Commonwealth, était présente à cette réunion. A la suite de la tragédie, la reine a envoyé le message suivant au Président de l'Inde :

"Le prince Philip et moi-même sommes profondément bouleversés par la mort de Mme Gandhi. Le monde et le Commonwealth perdent ainsi l'un de leurs plus éminents dirigeants, et au nom du peuple britannique j'adresse à vous et au peuple de l'Inde nos sincères condoléances en ce moment tragique."

105. Le Premier Ministre de mon pays, Mme Thatcher, et Mme Gandhi étaient de longue date des amies proches. J'ai eu le plaisir et le privilège de voir mûrir cette amitié. Je peux donc témoigner qu'elle reposait sur un véritable respect et une compréhension personnelle de leurs problèmes respectifs. Elles parta-

geaient quelque chose de spécial. Mme Thatcher a envoyé le message suivant au Président de l'Inde :

“J’ai été consternée d’apprendre tôt ce matin la nouvelle de l’attaque meurtrière contre Mme Gandhi et profondément attristée par la nouvelle de sa mort. L’Inde est ainsi privée d’une dirigeante dotée d’un courage, d’une vision et d’une humanité incomparables, et le Commonwealth a, quant à lui, perdu une de ses personnalités les plus formidables et les plus marquantes. Personnellement, je ressens profondément la perte d’une collègue sage et d’une véritable amie. Je me réjouissais toujours à l’avance de nos entretiens qui étaient empreints d’une compréhension particulière.

“Le Gouvernement et le peuple britanniques condamnent énergiquement cet acte barbare et perfide. C’est une tragédie pour l’Inde, le Commonwealth et le monde entier. Nous partageons votre profond chagrin.”

106. Comme je l’ai dit, Mme Gandhi et Mme Thatcher partageaient quelque chose de spécial. Elles avaient une qualité en commun : le courage. Toutes les deux savaient que leur vie, en leur qualité de personnalités publiques, était exposée. Il y a à peine trois semaines on a essayé, à l’aide d’une explosion, de tuer Mme Thatcher. L’explosion a causé la mort de plusieurs personnalités politiques du Royaume-Uni.

107. L’assassinat politique est au nombre des pires crimes. Il est pire que le meurtre qui prend la vie d’un individu; c’est une volonté de tuer la liberté dans la vie politique. Il frappe donc tous ceux qui vivent dans une démocratie, en fait il frappe la démocratie même. Nous ne devons pas permettre que cela affecte notre vie politique; elle doit continuer.

108. L’assassinat est un mal international que nous devons tous nous efforcer d’éliminer. Espérons que l’assassinat qui a coûté la vie à Mme Gandhi sera le point de départ d’une campagne internationale contre le terrorisme et l’assassinat partout dans le monde. Mme Gandhi avait un grand sens pratique, et elle aurait souhaité, après avoir mis sa vie au service de grandes réalisations, que sa mort à son tour serve un grand dessein.

109. A ce stade, je vous demande, Monsieur le Président, d’être indulgent à mon égard si je parle en tant qu’ami de Mme Gandhi et de sa famille. Lorsque je suis allé en Inde pour la première fois, elle était premier ministre. J’ai entretenu des relations avec elle lorsqu’elle était dans l’opposition et en difficulté. J’ai renoué connaissance avec elle lorsqu’elle est redevenue premier ministre. Tant en fonction que dans l’opposition, elle a montré un courage extraordinaire. Ses actes ont grandement contribué à préserver et, en fait, à renforcer la démocratie en Inde. Cela, de pair avec la préservation de l’unité de l’Inde, était une grande et noble réalisation. Pour ma part, je suis convaincu que cette démocratie et cette unité de l’Inde résisteront à tous les défis.

110. Mme Gandhi a été fortement critiquée, surtout en Inde. Mon gouvernement n’était pas d’accord avec elle sur tout. Cependant, deux choses ne font aucun doute. Premièrement, Mme Gandhi a œuvré pour le bien de tous les Indiens. Elle était au-dessus des distinctions de religion, de castes et de richesse. Comme son père, elle était un symbole pour ses con-

citoyens dans toutes les parties de ce vaste pays. Deuxièmement, l’Inde et les Indiens connaissent un niveau de vie plus élevé et se trouvent, en général, mieux à la fin de sa carrière qu’au moment où elle est entrée en fonction, ce qui n’est pas une mince réalisation.

111. Mme Gandhi a souvent été décrite comme une personne froide et même impitoyable en politique. Mais l’Indira Gandhi que j’ai connue était une personne chaleureuse et vibrante qui aimait les gens. En dépit des soucis dus à ses fonctions, elle a essayé, non sans succès, de mener une vie de famille. C’était une femme qui avait du style. Je me souviens de ces dîners de famille du dimanche soir où il arrivait que le tissu de son sari et celui du linge de table soient en harmonie. Dans les arts également elle avait du style. Sa connaissance dans les arts de la sculpture et de la peinture était remarquable; elle en connaissait même les techniques. Je n’ai trouvé cette qualité chez aucun autre premier ministre et chez très peu d’autres personnes.

112. Enfin, je me rappelle une conversation que j’ai eue avec elle sur le rêve qui habitait tous les Indiens. Nous sommes tombés d’accord pour reconnaître que l’acquisition de terres, de richesses et d’autres biens matériels occupait la première place dans leur esprit. Mais elle a ajouté que, pour elle-même, la chose la plus importante c’était l’eau potable. Cela donne une idée de son bon sens, de son sens civique et des sentiments qu’elle éprouvait pour son peuple.

113. Il est très difficile pour moi aujourd’hui d’en venir au sujet qui fait l’objet de ce débat. Combien je souhaiterais que l’accord qui semblait être intervenu entre certains d’entre nous — à savoir s’en tenir à quelques discours très brefs et modérés — ait pu être réalisé. La raison de ce débat est qu’il y a un différend entre mon gouvernement et le Gouvernement argentin. C’est un différend qui oppose non seulement nos gouvernements mais également nos peuples et, avant tout, la population des îles Falkland. C’est elle qui importe.

114. Ce qu’il y a de plus triste dans ce triste différend, c’est que toutes les parties intéressées ont beaucoup en commun. L’élément commun le plus important est que la Grande-Bretagne et l’Argentine sont, une fois de plus, membres de la grande famille des démocraties. Le Gouvernement et le peuple britanniques se félicitent des résultats des élections libres et justes qui ont eu lieu en Argentine en octobre dernier et voudraient que la démocratie prenne racine et prospère en Argentine. Nous avons eu des liens étroits avec l’Argentine dès le début de la République. Ils se sont développés presque tout au long de l’histoire des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Nous voudrions qu’ils se développent à nouveau.

115. Il est entièrement conforme à cette manière d’aborder les relations entre l’Argentine et le Royaume-Uni que, peu après l’inauguration du président Alfonsín, mon gouvernement ait entrepris une série d’échanges par l’intermédiaire des Gouvernements suisse et brésilien, puissances protectrices. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer notre gratitude au Gouvernement suisse pour le rôle constructif qu’il a joué dans les échanges entre Londres et Buenos Aires et pour l’hospitalité qu’il nous a accordée en nous permettant de tenir nos négociations à Berne. Le Gou-

vernement brésilien, puissance protectrice de l'Argentine, a été également très utile.

116. Notre objectif était clair. Nous étions persuadés qu'avec le retour de la démocratie en Argentine les deux gouvernements œuvreraient en faveur du rétablissement de relations normales entre eux et du rétablissement de la confiance mutuelle. Dès le début, nous avons dit clairement que nous n'étions pas disposés à discuter de l'avenir des îles Falkland derrière le dos des habitants et contre leurs désirs clairement exprimés. Nous nous rendions compte que si nous ne voulions pas que les pourparlers entre les fonctionnaires des deux gouvernements soient voués à l'échec au début de la question de souveraineté, il fallait tenir compte des positions des deux parties.

117. Après une série d'échanges détaillés, il avait été décidé qu'après une déclaration sur ce sujet par chaque partie la discussion porterait sur les questions pratiques intéressant les deux parties et se poursuivrait sur ces sujets. Cet arrangement avait été pleinement et clairement accepté par le Gouvernement argentin. Le Gouvernement britannique estimait que cette approche était à la fois positive et réaliste. En fin de compte, les représentants de l'Argentine aux pourparlers tenus les 18 et 19 juillet derniers à Berne n'étaient pas disposés à continuer sur la base qui avait été acceptée à l'avance. La rupture de la réunion de Berne représente une occasion manquée.

118. La position adoptée par l'Argentine lors des pourparlers et réaffirmée par la suite n'a pas facilité la recherche de négociations constructives, mais, malgré ce revers, mon gouvernement est disposé à œuvrer en faveur d'une amélioration des relations entre le Royaume-Uni et l'Argentine. C'est parce qu'il reconnaît la nécessité de rétablir des relations plus normales que mon gouvernement a proposé des pourparlers sur des questions telles que la normalisation des relations commerciales, le rétablissement de l'accord bilatéral sur le service aérien entre le Royaume-Uni et l'Argentine, la promotion de contacts culturels et sportifs et le renforcement de relations officielles.

119. Mon gouvernement a été très déçu par ce qu'a dit le président Alfonsín sur les îles Falkland et sur les relations avec le Royaume-Uni dans sa déclaration à la présente session de l'Assemblée générale [5<sup>e</sup> séance] et dans ses remarques à la conférence de presse qui a suivi. Le président Alfonsín n'a pas évoqué les événements de 1982, bien qu'il ait eu le courage de critiquer l'invasion à ce moment-là, et il n'a pas mentionné la population des Falkland, victime la plus immédiate d'une agression qui violait les principes les plus fondamentaux de la Charte des Nations Unies.

120. Parlant devant l'Assemblée, le président Alfonsín a insisté sur le fait que des relations amicales avec le Royaume-Uni ne sauraient être instaurées s'il n'y avait pas de mécanisme permettant de négocier sur le conflit de souveraineté, et, dans ses observations à la presse, il a bien précisé que le seul résultat acceptable de ces négociations serait le transfert de la souveraineté à l'Argentine dans les plus brefs délais : trois ou cinq ans.

121. C'est à la lumière de ces déclarations, et compte tenu d'autres indications inflexibles des véritables ambitions de l'Argentine, qu'il faut lire le projet de

résolution dont nous sommes saisis. Les alinéas du préambule sont peut-être différents de ceux qui figuraient dans la résolution 38/12 de l'Assemblée générale, mais ces changements sont essentiellement superficiels et les paragraphes du dispositif restent pour ainsi dire identiques.

122. Ma délégation votera contre ce projet de résolution. Nous le ferons pour diverses raisons. Un alinéa du préambule note avec préoccupation que, malgré le temps écoulé depuis l'adoption de la résolution 2065 (XX), ce différend de longue date n'a toujours pas été réglé. Mais ce laps de temps n'a pas été neutre. Il comprenait une attaque de l'Argentine contre les Falkland, ce qui est tout à fait contraire à la Charte. L'omission de toute référence aux événements de 1982 dans le projet de résolution donne l'impression que rien d'extraordinaire ne s'est passé pour causer la rupture des pourparlers entre l'Argentine et le Royaume-Uni dès 1982 au sujet de leur différend sur les îles Falkland. Il ne tient pas compte du fait qu'un mois après des pourparlers décrits comme ayant eu lieu dans un esprit cordial et positif l'Argentine a lancé son invasion contre les îles Falkland.

123. Comme je l'ai fait observer, le président Alfonsín a critiqué cette invasion perpétrée par ses prédécesseurs militaires, Mais son gouvernement ne semble pas avoir reconnu que les événements de 1982 ont eu un effet profond sur l'attitude britannique ainsi que sur l'attitude aux îles Falkland, et que l'on ne saurait en faire abstraction. Après tout, nous vivons dans une démocratie.

124. Je reconnais avec gratitude les choses très favorables que nombre de représentants d'Amérique latine ont dites aujourd'hui à l'endroit de mon pays, et notamment au sujet du caractère et des réalisations de la démocratie britannique. Mais insister pour aborder le problème de la souveraineté au lieu de reprendre, selon les termes du Secrétaire général, le "dialogue et l'adoption de mesures propres à accroître la confiance", c'est se lancer dans une politique stérile et peu réaliste.

125. Là, je suis obligé de m'écarter du texte préparé de ma déclaration et de faire des observations sur un sujet que j'avais espéré éviter. J'avais espéré l'éviter, non pas parce que je le crains mais parce qu'il est sans pertinence, sans fondement et risque de mener à l'acrimonie. Il s'agit, bien entendu, de la militarisation de l'Atlantique Sud.

126. Je me félicite de l'accent mis par le ministre des relations extérieures de l'Argentine sur un règlement du différend par des moyens pacifiques. Mais il a lié ces passages relatifs à la paix à des allusions selon lesquelles nous envisagions la guerre. Par exemple, il a dit :

"Cette position contraste avec l'argument que l'on invoque fréquemment du côté britannique pour justifier le refus de reprendre les négociations sur la souveraineté, à savoir que, quelles que soient les circonstances, mon pays "devra vivre avec les conséquences du conflit".

"Je préfère ne pas spéculer sur la portée de cet avertissement, mais dans ce cas je ne peux empêcher l'Assemblée de se demander à bon droit si les intentions britanniques sont vraiment de surmonter les

conséquences de cette guerre..." [voir 44<sup>e</sup> séance, par. 80 et 81].

Un peu plus loin, il a parlé de la militarisation de l'Atlantique Sud, et il a demandé :

"Que signifie la construction de cette puissante base aéronavale qui compte plus de 4 000 hommes, des sous-marins, des navires et des avions de guerre dont la capacité, de toute évidence, dépasse de loin les nécessités imaginaires de défense contre mon pays ? Est-ce que l'on a vraiment l'intention d'intégrer les Malvinas dans un plan stratégique mondial ?" [Ibid., par. 82.]

127. Je répondrai à ces questions. Les dispositions militaires britanniques dans les îles Falkland ne sont que le minimum nécessaire pour empêcher une répétition des événements de 1982, lorsqu'une armée argentine d'environ 10 000 hommes a écrasé le semblant de présence britannique. Bien que ce soit la junte militaire qui ait commis l'invasion, le gouvernement actuel de l'Argentine n'est pas prêt à déclarer la cessation officielle des hostilités.

128. Je répète encore une fois que la construction d'un nouvel aéroport dans les îles Falkland répond à deux besoins. L'un est le maintien d'une position de défense suffisante, notamment une grande capacité de renforcement rapide. Comme l'a dit le Secrétaire d'Etat à la défense de mon pays, lorsque le nouvel aéroport sera en opération, il sera possible de réduire les forces stationnées en permanence dans les îles. Par ailleurs, dès le départ, nous avons envisagé pour l'aéroport un rôle important dans le développement économique des îles. Les deux études économiques sur les îles Falkland faites par lord Shackleton, en 1976 et en 1982, signalaient le besoin de meilleures communications entre les îles et le monde extérieur. L'aéroport de Mount Pleasant les fournira. Nous espérons qu'en temps opportun l'aéroport sera utilisé à des fins essentiellement civiles.

129. Je n'ai pas besoin de dire grand-chose à propos de l'affirmation ridicule selon laquelle nous sommes en train d'établir une base stratégique dans les Falkland, d'autant plus que j'ai longuement parlé de ce bobard dans ma déclaration à la trente-huitième session [9<sup>e</sup> séance]. En bref, l'idée selon laquelle nous avons des desseins stratégiques dans l'Atlantique Sud est purement imaginaire, ni plus, ni moins.

130. Les allusions faites à l'introduction d'armes nucléaires sont étranges de la part d'un pays qui n'a pas ratifié le Traité de Tlatelolco<sup>2</sup>. Puis-je rappeler à l'Assemblée que le Royaume-Uni a ratifié les deux Protocoles additionnels du Traité ? Nous avons scrupuleusement respecté nos obligations en vertu de ces protocoles, premièrement, en ne déployant pas d'armes nucléaires dans les territoires situés dans la zone d'application du Traité pour lesquels nous avons la responsabilité internationale et, deuxièmement, en ne déployant pas ces armes dans les territoires où le Traité est en vigueur.

131. Puisque je parle de cette question, autant traiter de l'allusion faite à la 44<sup>e</sup> séance par le représentant du Mexique lorsqu'il a parlé d'un lien entre l'Afrique du Sud raciste et l'Amérique latine. Il pensait peut-être bien sûr, aux équipes de rugby argentines, mais il est plus vraisemblable qu'il pensait aux rapports selon lesquels Le Cap serait utilisé en tant que base de départ. Dans la mesure où cette ville sera utilisée, ce

sera entièrement sur une base privée et commerciale, par des entrepreneurs civils. La route du Cap ne servira qu'aux travailleurs civils et nous n'avons pas l'intention d'acheter du matériel de construction en Afrique du Sud ou de le transporter aux îles Falkland en passant par Le Cap. Tout le matériel de construction est transporté directement par mer, depuis la Grande-Bretagne.

132. Comme je l'ai dit, je n'avais pas l'intention d'aborder cette question apparemment chargée d'émotion de la prétendue militarisation. Je regrette qu'elle ait été soulevée dans le débat. Nous avons espéré maintenir une température plus basse. Mais je dois dire que s'il y a eu militarisation dans l'Atlantique Sud, c'est le résultat direct des actes de l'Argentine. Qui a mis en place une force de 10 000 hommes sur les îles Falkland contre la volonté de la population ? Les soldats argentins étaient bien plus nombreux que la population qu'ils tenaient prisonnière dans ses propres foyers. Voilà l'origine de la militarisation dans l'Atlantique Sud. C'est pour empêcher que cela ne se reproduise que nous avons dû dépenser de vastes sommes d'argent et placer plus de forces que nous ne l'aurions souhaité dans cette partie du monde. S'il n'y avait pas eu d'invasion, j'imagine que notre garnison serait toujours ce qu'elle était auparavant, de l'ordre de 40 à 50 hommes.

133. Il vaut peut-être la peine de rappeler que les habitants des îles Falkland ont vécu dans la paix pendant près de 150 ans. Ils n'avaient de visées sur personne et ne faisaient de mal à personne. La politique britannique est essentiellement de leur rendre cette paix.

134. Un autre exemple du manque d'à-propos du Ministre des relations extérieures de l'Argentine est la référence qu'il a faite aux îles de Géorgie du Sud et Sandwich du Sud. Il en a parlé comme si elles faisaient partie de ce point de l'ordre du jour. Tel n'est pas le cas. Ces deux dépendances sont géographiquement, juridiquement et historiquement séparées des îles Falkland, et les arguments sur lesquels l'Argentine fonde sa revendication de souveraineté sur les îles Falkland ne s'appliquent pas à elles. L'Argentine n'a jamais réclamé l'île de Géorgie du Sud avant 1927 et elle n'a jamais réclamé les îles Sandwich du Sud avant 1948. Ces îles sont simplement administrées à partir des îles Falkland pour des raisons de commodité administrative.

135. Une autre idée qui pourrait induire en erreur a été avancée dans le discours du Ministre. Il a dit que "le conflit des îles Malvinas a commencé par un acte de force britannique, par lequel la population argentine qui s'y trouvait installée a été expulsée" [voir 44<sup>e</sup> séance, par. 79]. La vérité, c'est qu'il n'y avait pas de population argentine installée aux îles Falkland en 1833. En fait, les îles étaient pratiquement désertes, à part quelques colons de diverses nationalités, lorsque l'occupation britannique s'est effectuée pacifiquement, sans qu'un seul coup de feu ait été tiré. A l'exception de l'invasion argentine, la Grande-Bretagne a pris possession des îles Falkland, les a occupées et administrées d'une façon ouverte, permanente, efficace et pacifique.

136. Ayant traité de ces attaques injustifiées lancées contre nous, je reviens à l'objet véritable de ce débat : l'insistance de l'Argentine sur la souveraineté et son

omission de l'autodétermination. Mon gouvernement s'oppose au projet de résolution A/39/L.8 parce que, entre autres, tout en cherchant à donner une impression de neutralité à l'égard de la question de la souveraineté, le Gouvernement argentin a bien précisé, à plusieurs reprises, qu'il ne saurait accepter qu'une seule issue aux négociations, à savoir le transfert de la souveraineté sur les îles Falkland à l'Argentine, quels que soient les désirs des habitants.

137. L'Argentine n'envisage pas un examen objectif des mérites du dossier britannique, mais uniquement l'examen du mécanisme d'absorption des îles par l'Argentine. Les délégations qui souhaitent adopter une approche réellement neutre et équilibrée devraient refuser d'appuyer ce projet de résolution.

138. Le projet de résolution soulève également des objections en ce qui nous concerne puisqu'il ne tient pas compte de quelque chose que la Charte des Nations Unies nous demande de protéger, à savoir les droits fondamentaux des habitants des îles Falkland. Nous connaissons tous la doctrine de la Charte en matière d'autodétermination et, selon nous, 101 des 145 déclarations prononcées au cours du débat général cette année ont directement mentionné l'autodétermination. C'est un principe évoqué régulièrement par la grande majorité des gouvernements. Nous disons avec conviction que les habitants des îles Falkland ont le même droit à l'autodétermination. Qui plus est, le droit des insulaires à l'autodétermination n'est pas moins inaliénable que celui d'autres peuples. Personne ne peut les en priver.

139. L'une des plus importantes difficultés que présente le projet de résolution argentin est qu'il n'accepte pas le principe de l'autodétermination pour les habitants des îles Falkland. Pourquoi ces derniers n'auraient-ils pas un gouvernement de leur propre choix ? Pourquoi faudrait-il qu'ils renoncent au gouvernement qu'ils ont déjà en faveur d'un gouvernement dont ils ne veulent pas ?

140. Parlant d'autodétermination en ce moment, je dois me référer à un autre joli tour de passe-passe dans la déclaration du Ministre des relations extérieures de l'Argentine. Soulignant son attachement à la paix, il a indiqué ;

“C'est là que l'on peut voir véritablement si les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies sont disposés à appuyer, à partir d'un fait précis et concret, les buts et les principes de l'Article premier de la Charte signée à San Francisco, qui est précisément l'Article qui donne un sens et une base à l'Organisation des Nations Unies, à sa nature même.” [*Ibid.*, par. 88.]

141. Il est ironique que l'Argentine cherche à invoquer le thème de la paix. Il est dommage qu'elle ne l'ait pas fait il y a deux ans. Cependant, nous sommes heureux qu'elle le fasse aujourd'hui. Mais le Ministre se réfère à l'Article premier de manière sélective. Je pense qu'il l'a fait à dessein pour insinuer par la suite qu'il tenait compte du principe de l'égalité des droits et de l'autodétermination des peuples, qui, bien sûr, figure à l'Article premier. Si seulement il avait indiqué qu'il appuyait ce principe, tout irait beaucoup mieux. Mais, au lieu de cela, il préfère parler de paix en termes pieux, comme si c'était les Britanniques qui l'avaient rompue, et évite de mentionner la partie de l'Article

premier qui n'est pas de son goût. Si je peux me permettre de reprendre ses propres paroles : “C'est là que l'on peut voir véritablement si les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies sont disposés à appuyer... les buts et les principes de l'Article 1 de la Charte.”

142. Est-ce que l'Argentine accepte que le principe de l'égalité des droits et de l'autodétermination des peuples s'applique aux habitants des Falkland, comme à d'autres peuples ?

143. Si une délégation avait le moindre doute quant à la question cruciale en cause dans l'affaire des îles Falkland, il aurait suffi qu'elle participe à la 12<sup>e</sup> séance de la Quatrième Commission, qui s'est tenue hier matin, au cours de laquelle les représentants du gouvernement des îles Falkland ont fait des déclarations, ainsi que deux ressortissants des îles Falkland qui vivent actuellement en Argentine. L'un des représentants de la population des îles Falkland, un conseiller dûment élu, M. Cheek, a indiqué clairement que c'était “une population ayant une culture commune, un mode de vie commun et des ambitions politiques communes”<sup>13</sup>.

144. Il n'est pas vrai, comme certains le font valoir, que la population des îles Falkland est une population récente. M. Cheek lui-même appartient à la cinquième génération de sa famille qui a vécu dans les îles. Il y a beaucoup de gens dans le Nouveau Monde dont les familles y sont depuis moins longtemps. Le peuple argentin comprend beaucoup de gens d'origine européenne qui sont Argentins depuis moins longtemps que beaucoup d'habitants des îles Falkland ne sont insulaires des Falkland. Il est impossible d'échapper à cette situation. M. Cheek a également déclaré que, alors qu'il y avait certes des problèmes à surmonter aux îles Falkland, la majorité écrasante des habitants souhaitaient maintenir leur lien avec la Grande-Bretagne et ne souhaitaient pas faire partie de l'Argentine.

145. La séance de la Quatrième Commission a été importante à cet égard, car les habitants des îles Falkland ont fait savoir au monde quels étaient leurs désirs. J'ai été très frappé, et je suis sûr que d'autres membres de délégations l'ont été également, par le fait que les deux autres pétitionnaires, qui ne vivent pas dans les îles Falkland, soient restés silencieux sur la question de savoir ce que voulaient les habitants des îles. Ils ont plaidé en faveur de négociations sur la souveraineté, comme l'a demandé l'Argentine. Mais ils ont reconnu qu'à la différence des conseillers des îles Falkland ils ne pouvaient parler que pour eux-mêmes. Ils ont reconnu que les habitants des îles Falkland avaient le droit d'exprimer leurs points de vue à la Quatrième Commission, mais, chose intéressante, ils n'ont pas pu répondre à la question de savoir si les désirs des habitants des Falkland étaient pertinents pour l'avenir des îles. Quel silence révélateur !

146. Qui faut-il croire dans ce cas ? Les représentants du gouvernement des îles Falkland élus démocratiquement, qui peuvent prétendre à juste titre parler au nom de la population des îles Falkland dans son ensemble, ou deux anciens résidents des îles Falkland qui ont choisi — comme naturellement c'était leur droit — de poursuivre leur carrière en Argentine ? Ces derniers ont appuyé l'appel argentin en faveur des négociations sur la souveraineté, sans tenir compte des désirs des habitants, alors que ceux-ci ont dit

“non”; ils voulaient exercer leur droit à l'autodétermination.

147. J'ai également été frappé par le fait que trois délégations d'Amérique latine — celles de l'Argentine, de la Bolivie et du Venezuela — ont exprimé lors de la même séance leur inquiétude au sujet du bien-être et du mode de vie des habitants des îles Falkland. On est en droit de s'interroger sur la sincérité de ces protestations alors que, dans le même temps, ces délégations appuient des négociations dont l'objet essentiel est de transférer la souveraineté des îles Falkland à l'Argentine, contre la volonté librement exprimée de la population locale.

148. Bien sûr, nous avons entendu dire que l'Argentine offrirait des garanties quant au statut des habitants. Mais ces garanties seraient manifestement superflues si le principe de l'autodétermination était reconnu aux habitants des îles Falkland. La notion de garantie suppose qu'il appartient à d'autres de déterminer où se trouve l'intérêt des habitants des îles Falkland.

149. Certes, aucun peuple n'est disposé, à la fin du xx<sup>e</sup> siècle, à accepter que ses intérêts soient déterminés par des étrangers. Il est permis de se demander ce que vaut l'argument avancé, notamment à la Quatrième Commission, où l'on adopte souvent des résolutions sur les territoires non autonomes en réaffirmant le droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance des peuples non autonomes. Il est également permis de se demander ce que vaut un argument selon lequel ces droits inaliénables peuvent être accordés ou, qui plus est, refusés. Pourtant c'est exactement ce que la représentante du Venezuela a tenté de faire au cours de la séance de la Quatrième Commission hier matin. Evoquant une déclaration faite au nom des 20 pays d'Amérique latine en 1982, elle a indiqué clairement qu'à son avis les îles Falkland appartiennent à l'Argentine et que les habitants des îles Falkland ne pouvaient pas exercer en toute légitimité leur droit à l'autodétermination.

150. S'il subsiste encore le moindre doute quant à l'enjeu de ce débat, je recommande la lecture de la déclaration faite hier à la Quatrième Commission par le Venezuela, qui est un résumé succinct et classique de la position de l'Argentine à l'égard des îles Falkland. La représentante a déclaré :

“Ma délégation, au nom de 20 pays d'Amérique latine, Argentine, Bolivie, Brésil, Chili...

“... ”

“Troisièmement, il s'ensuit que les habitants actuels des îles Malvinas n'entretiennent pas avec le territoire les relations indispensables à l'exercice de leur droit légitime à l'autodétermination. Les pays d'Amérique latine ont toujours défendu avec ardeur ce droit, mais dans ce cas spécial et particulier des îles Malvinas ils estiment que les résidents actuels du territoire, y compris les pétitionnaires, ne répondent pas aux conditions fixées par l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice de ce droit<sup>4</sup>.”

Comme c'est étrange !

151. La question des îles Falkland est extrêmement simple, en réalité. Il est peut-être de la nature de nos débats à l'Assemblée que des questions très claires

deviennent obscures du fait d'arguments territoriaux remontant aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Ce dont il s'agit, aux îles Falkland, c'est d'une communauté établie et autonome existant depuis plus de 150 ans et qui ne souhaite autre chose que le droit de décider de son propre avenir.

152. C'est là un droit que nous accordons volontiers au peuple d'Afghanistan, au peuple de la Palestine, au peuple de la Nouvelle-Calédonie, au peuple de l'Afrique du Sud. Pourquoi les habitants des îles Falkland seraient-ils traités différemment ?

153. Le message émanant de la Quatrième Commission était donc clair : les représentants des îles Falkland avaient déclaré que tout ce qu'ils voulaient c'est qu'on les laisse en paix, avec un gouvernement de leur propre choix et suivant un mode de vie unique et individuel. C'est tout ce qu'ils veulent. Serait-ce trop demander à l'Assemblée générale que de les appuyer ?

154. En conclusion, mon gouvernement s'oppose à l'appel à la négociation sur la souveraineté, à plus forte raison si une partie ne cache nullement son insistance à voir ces négociations aboutir, d'emblée, à un résultat inacceptable pour l'autre. Nous ne sommes pas opposés aux appels en vue de pourparlers avec le Gouvernement argentin concernant d'autres problèmes. Cet appel en faveur de tels pourparlers correspond en fait à une initiative britannique. Nous pensons, comme le Secrétaire général, que la solution réside dans le dialogue et dans des mesures destinées à instaurer la confiance. Mais la confiance ne peut être instaurée ni les tensions réduites dans l'Atlantique Sud si une question litigieuse entre le Gouvernement de l'Argentine et le Gouvernement du Royaume-Uni fait obstacle au progrès dans tout autre domaine.

155. Je suis heureux de répéter que je me félicite des observations amicales faites aujourd'hui par plusieurs délégations d'Amérique latine. Beaucoup ont exprimé le souhait de voir des relations plus amicales et plus étroites s'établir entre la Grande-Bretagne et l'Argentine. J'espère que tous ceux qui ont manifesté ce désir, qui est aussi le désir ardent de mon propre gouvernement, reconnaîtront que ce but ne sera pas atteint en insistant sur des négociations relatives à la souveraineté ou en encourageant le Gouvernement argentin à viser des objectifs irréalisables et à nourrir des illusions. Nous croyons que le Gouvernement argentin lui-même — maintenant, heureusement, une démocratie — admettra que la démocratie n'est pas une simple forme de gouvernement, mais aussi l'expression de principes fondamentaux. Il est bien naturel qu'un peuple, y compris les insulaires des Falkland, souhaite exercer son droit de choisir le gouvernement sous lequel il veut vivre — ce droit exercé depuis peu et si bien par le peuple argentin lui-même.

156. Tel est le cœur du problème et c'est pourquoi ma délégation doit voter contre le projet de résolution.

157. M. PETROVSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : C'est avec un sentiment de profonde douleur que la délégation de l'Union soviétique a appris le décès du Premier Ministre de l'Inde, Mme Indira Gandhi. Cet assassinat horrible a coûté la vie à cette noble fille du peuple indien, éminente femme d'Etat, défenseur des droits des peuples et sûre amie de l'Union soviétique. Indira Gandhi jouissait d'une autorité méritée et d'un

respect profond sur la scène internationale. Sa contribution personnelle au renforcement de la paix mondiale et au développement de la coopération entre tous les pays et les peuples était particulièrement remarquable, tout comme l'étaient ses mérites dans la consolidation de l'unité et du prestige international du Mouvement des pays non alignés. Nous voudrions mentionner en particulier les efforts inlassables de Mme Gandhi en faveur du développement et du raffermissement des relations soviéto-indiennes, sur la base du Traité de paix, d'amitié et de coopération entre l'Union soviétique et l'Inde, qui sert les intérêts des deux pays et la cause de la paix en Asie et dans le monde. Comme il est souligné dans le télégramme de condoléances envoyé par le Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique, président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, M. Konstantin Ustinovitch Tchernenko, "en ces moments douloureux, les dirigeants de l'Union soviétique réaffirment leur ferme volonté de renforcer les liens d'amitié entre l'Union soviétique et la République de l'Inde."

158. En exprimant nos condoléances au peuple et au Gouvernement de l'Inde ainsi qu'à la délégation de l'Inde à la présente session, nous sommes persuadés que le souvenir lumineux d'Indira Gandhi servira d'inspiration pour tous les pays dans leurs efforts pour écarter le péril d'une guerre nucléaire, pour renforcer la paix et la sécurité et pour réaliser les nobles buts et principes de l'Organisation.

159. Pour la troisième année consécutive, l'Assemblée générale examine en séance plénière la question des îles Falkland (Malvinas). Entre-temps, la situation dans l'Atlantique Sud demeure une source de tension internationale. Le conflit colonial n'est toujours pas résolu et le risque de militarisation de cette région inquiète vivement les pays d'Amérique latine et d'autres Etats épris de paix. Voici presque un quart de siècle, l'Organisation des Nations Unies adoptait la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1514 (XV)], qui représente l'une des plus grandes réalisations de l'Organisation au cours de ses 40 ans d'histoire. Dans cet instrument historique, on souligne avec insistance le lien direct entre le processus de décolonisation et le renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

*M. Wasiuddin (Bangladesh), vice-président, prend la présidence.*

160. Le problème que nous examinons à l'heure actuelle montre clairement le bien-fondé de cet aspect de la Déclaration. Pendant plusieurs années, l'Assemblée générale s'est prononcée à plusieurs reprises pour la cessation urgente du statut colonial des îles Falkland (Malvinas), qui figurait au départ dans la liste des territoires concernés par la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Dans sa résolution 2065 (XX) du 16 décembre 1965, l'Assemblée générale a souligné la nécessité de mettre un terme au colonialisme, notamment à l'égard des îles Falkland (Malvinas). L'Assemblée a également noté l'existence d'un différend entre l'Argentine et le Royaume-Uni à l'égard de la souveraineté sur le territoire et a invité les gouvernements des deux Etats à ouvrir immédiatement des négociations en vue de trouver une solution pacifique au problème, en tenant

dûment compte des dispositions et des objectifs de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration, ainsi que des intérêts de la population des îles. Par la suite, l'Organisation des Nations Unies a répété à maintes reprises son appel en faveur de l'ouverture sans retard de ces négociations.

161. Cependant, les décisions de l'Organisation des Nations Unies relatives à la décolonisation des îles Falkland (Malvinas) restent lettre morte depuis de nombreuses années du fait de l'opposition obstinée du Royaume-Uni et de son refus de tenir compte du processus irréversible de l'élimination du colonialisme dans le monde. Alors qu'une crise s'est déclenchée au sujet de ce territoire, le Royaume-Uni a misé sur la force armée brutale et a déclenché une véritable guerre pour maintenir sa possession coloniale. Des faits récents qui sont parvenus à la connaissance du public montrent clairement que tout au long du conflit le Gouvernement britannique n'a jamais souhaité y mettre un terme ni recourir aux possibilités d'un règlement pacifique. Cette politique a causé de grandes pertes en vies humaines et des destructions importantes et a dangereusement aggravé la situation internationale. Les faits montrent de plus en plus clairement que, dans ses actes, Londres s'est appuyé sur le soutien militaire et politique et, en fait, sur l'assistance logistique et technique directe des Etats-Unis ainsi que sur la solidarité de tout le bloc de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). On lui a fourni des armes, des munitions et du carburant; on lui a fourni les renseignements nécessaires et on lui a permis d'utiliser les navires de guerre qui relèvent de la structure militaire de l'OTAN. A cette époque, on a beaucoup parlé de relations particulières avec les pays d'Amérique latine et on a fait hypocritement état d'efforts déployés pour la négociation et la médiation; mais aujourd'hui personne ne peut douter que dans tous ses actes Washington s'est, dans cette situation, inspiré de considérations de solidarité entre les membres du bloc et du désir de donner une leçon sévère à tous les pays en développement.

162. L'appui accordé par le Pentagone à l'opération coloniale britannique menée contre l'Argentine montre clairement la nature agressive de l'impérialisme des Etats-Unis à laquelle les pays d'Amérique latine sont tellement habitués. Afin de défendre ses propres intérêts, cet impérialisme est prêt à s'abattre à tout moment sur les pays en développement avec toute la puissance de ses armements.

163. La manière dont est abordé le problème des îles Falkland (Malvinas) est à relier à toute la chaîne de l'impérialisme dans les affaires internationales, à sa politique d'ingérence et de diktat. Les exemples en sont suffisamment nombreux. Les impérialismes se sont livrés à une agression ouverte contre le petit pays de la Grenade, ont foulé aux pieds son indépendance et y ont installé un régime d'occupation. Ils mènent une guerre non déclarée contre le Nicaragua en exerçant des pressions politiques, économiques et militaires sur le gouvernement de ce pays afin de modifier sa politique selon leurs propres intérêts. Il est tout à fait justifié de parler de la renaissance de la politique "du bâton" chère à Théodore Roosevelt, qui est devenu l'un des maîtres à penser le plus fréquemment invoqué par le Washington officiel.

164. L'attitude impérialiste à l'égard du destin des îles Falkland (Malvinas) persiste. Dans la résolution 38/12, l'Assemblée générale a à nouveau demandé aux Gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni de reprendre les négociations afin de trouver, dans les meilleurs délais, une solution pacifique au conflit de souveraineté touchant à la question des îles Falkland (Malvinas). Elle a également prié le Secrétaire général de poursuivre sa mission renouvelée de bons offices afin d'aider les parties à satisfaire à la demande formulée. Cependant, la volonté clairement exprimée par l'Argentine de régler le problème des îles Falkland (Malvinas) de façon exclusivement pacifique s'est heurtée une fois de plus au refus absolu du Royaume-Uni de mener des négociations réellement sérieuses sur ce problème. Il est évident que le Royaume-Uni ne souhaite pas engager des négociations sur le sort de ce territoire colonial au moment même où il est pleinement occupé à y installer une importante base militaire. Selon des données fournies par le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, il y a actuellement dans les îles plus de 4 000 soldats et des avions susceptibles de transporter des armes nucléaires et, dans leurs eaux, sillonnent des sous-marins nucléaires ainsi que d'autres navires de guerre. On a construit un aéroport capable d'accueillir des bombardiers ayant un grand rayon d'action, deux puissantes stations de radar et des rampes de lancement de missiles polyvalents. Les spécialistes militaires et politiques occidentaux estiment que, compte tenu du fait que le périgée des satellites artificiels soviétiques a atteint l'Atlantique Sud, dans un proche avenir, les Etats-Unis pourraient envisager d'utiliser, à partir de ces îles, des bombardiers F-15 dotés de missiles antisatellites.

165. La forteresse des Falkland, comme on aime l'appeler à Londres, du fait des millions qui ont été dépensés pour sa construction et du caractère de ses installations et de son équipement, a de toute évidence un rôle stratégique à jouer. Même si ce sont les Britanniques qui l'ont établie, les maîtres d'œuvre et les fournisseurs proviennent du bloc de l'OTAN, et, au premier chef, des Etats-Unis. Les mesures de militarisation des îles Falkland (Malvinas) et la création d'une base militaire importante découlent directement de la politique des Etats-Unis d'Amérique et de leurs alliés consistant à mener une course effrénée aux armements, à élargir la sphère d'influence géographique de l'OTAN et à être en mesure de déployer rapidement des forces dans différentes régions du monde en leur offrant des points d'appui, afin de les utiliser contre les Etats en développement. Les plans de militarisation de l'Atlantique Sud, sous des formes diverses — en utilisant les alliances existantes ou en en créant de nouvelles —, ont été élaborés depuis longtemps à Washington.

166. Actuellement, les îles Falkland (Malvinas) sont utilisées directement à cette fin. La tête de pont militaire qui est en construction ne menace pas seulement les pays du continent voisin, elle représente un danger pour la paix mondiale et a déjà créé des tensions dans plus d'une région du monde. Cela suscite à juste titre l'inquiétude d'un grand nombre d'Etats.

167. Dans le Communiqué final adopté à la Réunion des ministres et chefs de délégation des pays non ali-

gnés au cours de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale, l'accent est mis sur le fait que "la présence militaire et navale massive du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord dans la région des îles Malvinas, Géorgie du Sud et Sandwich du Sud et la construction d'une base militaire stratégique permanente dans les îles Malvinas constituent une source de profonde inquiétude pour les pays de la région de l'Amérique latine et sont préjudiciables à la stabilité de la zone" [voir A/39/560, annexe, par. 95]. La préservation de ce territoire colonial et l'intensification de sa militarisation conduisent directement à menacer sérieusement la sécurité d'une large région et à aggraver une situation internationale déjà tendue.

168. Le Gouvernement argentin a fait preuve d'une attitude souple et constructive afin de résoudre la question par un règlement politique et a déclaré à maintes reprises sa volonté de mener avec le Royaume-Uni des négociations conformément à la résolution 38/12 de l'Assemblée générale. Le Président de l'Argentine, M. Alfonsín, s'adressant à l'Assemblée au cours de cette session, a confirmé que l'Argentine est "bien décidée à obtenir la restitution des îles Malvinas, uniquement par des moyens pacifiques" [voir 5<sup>e</sup> séance, par. 43]. M. Caputo, ministre des relations extérieures de l'Argentine, a réaffirmé cette position ce matin [44<sup>e</sup> séance]. Cela rejoint la position de ceux qui veulent renforcer la sécurité internationale en cherchant à résoudre les conflits internationaux par des moyens pacifiques.

169. La position rigide et inflexible du Royaume-Uni, qui n'accepte aucune concession, explique que les appels répétés de l'Assemblée générale en faveur de la reprise des négociations pour parvenir à un règlement pacifique du différend sur la souveraineté n'ont toujours pas abouti. Le fait que le Royaume-Uni refuse même d'aborder l'examen de la question de souveraineté sur les îles Falkland (Malvinas) en est la preuve.

170. Nombre d'Etats, en particulier des pays d'Amérique latine, ont exprimé à plusieurs reprises leur inquiétude, dans différentes instances internationales, devant l'échec des tentatives pour parvenir à une solution du problème. A leur récente réunion, les ministres et les chefs de délégation des pays non alignés ont réaffirmé leur position en faveur d'un appui résolu quant au droit de la République argentine de recouvrer sa souveraineté sur les îles Malvinas par le biais de négociations. Les Etats non alignés ont exprimé leur satisfaction devant la volonté du Gouvernement argentin de reprendre les négociations demandées par l'Assemblée générale et ils ont instamment demandé au Gouvernement du Royaume-Uni d'accepter la reprise de ces négociations.

171. L'Union soviétique comprend bien la position des membres du Mouvement des pays non alignés sur le problème des îles Falkland (Malvinas), notamment leur déclaration appuyant le droit de l'Argentine à recouvrer sa souveraineté sur ces îles par voie de négociations.

172. La délégation soviétique considère qu'il est de son devoir de souligner une fois de plus que le refus de la Grande-Bretagne de mener les négociations demandées par les Nations Unies et le fait qu'elle continue, conjointement avec les Etats-Unis et l'OTAN, sa politique d'établissement de bases militaires stra-

tégiques dans les îles et la militarisation de la région voisine ont pour but de renforcer le statut colonial du territoire, ce qui constitue une menace sérieuse pour la paix et la sécurité internationales.

173. L'Union soviétique considère que le problème des îles Falkland (Malvinas) est avant tout un problème colonial et condamne les efforts britanniques visant à conserver un statut colonial à ce territoire en s'appuyant sur la force armée. Elle continue de se prononcer en faveur de l'élimination de toutes les bases militaires sur les territoires coloniaux et du parachèvement rapide du processus de décolonisation.

174. L'Union soviétique s'en tient à une position de principe en faveur du règlement pacifique des différends et plaide résolument en faveur d'efforts immédiats, notamment dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, pour régler le problème qui se pose dans l'Atlantique Sud par la voie de la négociation et sur la base des décisions de l'Organisation.

175. A notre avis, le projet de résolution A/39/L.8, présenté par le groupe des pays d'Amérique latine envisage fort opportunément une solution juste et pacifique de la question des îles Falkland (Malvinas) sur une base anticoloniale. Il prévoit clairement le règlement pacifique rapide de cette question, conformément aux principes de la Charte et aux décisions de l'Organisation des Nations Unies sur la décolonisation du territoire, grâce à la reprise de négociations entre les Gouvernements argentin et britannique.

176. La délégation soviétique, pour cette raison, a l'intention de voter en faveur de ce projet de résolution.

177. M. KAM (Panama) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, je suis particulièrement heureux de prendre la parole à un moment où l'Assemblée est présidée par vous, qui êtes un grand ami du Panama et qui, de plus, êtes l'ambassadeur du Bangladesh dans mon pays.

178. Permettez-moi d'exprimer la consternation profonde et la sincère tristesse de ma délégation à la suite de la mort du Premier Ministre de l'Inde, Shri-mati Indira Gandhi. Sa disparition constitue une perte pour toute l'humanité, qui la considérait comme un des chefs d'Etat les plus brillants de notre époque, mais c'est plus particulièrement une perte irréparable pour les peuples du tiers monde car nous avions en elle l'un des chefs de file les plus sûrs et les plus dévoués à notre cause.

179. Le Panama a été l'un des 15 pays latino-américains qui, en 1965, a parrainé la résolution 2065 (XX), première résolution adoptée par l'Assemblée générale sur la question des Malvinas. Depuis lors et de manière permanente, nous avons réaffirmé, tant à l'Organisation des Nations Unies que dans d'autres instances internationales, notre appui indéfectible à la revendication de la nation argentine sur les îles Malvinas.

180. L'appui de mon pays à la juste cause de l'Argentine trouve son origine dans la vocation anticolonialiste du peuple panaméen, forgée dans notre lutte historique pour l'affirmation et l'exercice total de la souveraineté du Panama sur son territoire, en éliminant l'enclave coloniale que l'on connaît sous le nom de "Zone du Canal".

181. Cet effort permanent de la part de nombreuses générations de Panaméens, que le général Omar Torrijos a qualifié "d'escalade de génération", a eu le mérite de nous rendre particulièrement sensibles aux injustices coloniales dont souffrent d'autres peuples et d'autres pays.

182. Par expérience, nous savons nous, Panaméens, que les situations coloniales sont, comme la situation qui règne aux îles Malvinas, des phénomènes dépassés qui constituent une insulte aux idéaux de dignité, de justice et de liberté des peuples latino-américains.

183. La lutte longue et tenace du Panama pour le rétablissement effectif de son intégrité territoriale et pour l'amélioration de son indépendance nationale — dont la solution s'est concrétisée en 1977 dans les Traités Torrijos-Carter<sup>5</sup> — a eu également pour fonction de confirmer que les Panaméens sont convaincus que les négociations sont le moyen le plus approprié pour trouver une solution juste, honorable et durable aux différends internationaux.

184. Cela a conduit mon pays à considérer le principe du règlement pacifique des différends internationaux comme un des principes fondamentaux de sa politique extérieure.

185. Nous agissons conformément à ce principe dans nos relations avec les autres Etats et nous encourageons tous les Etats à agir conformément à ce principe qui, en outre, est une obligation juridique pour tous les Etats qui ont signé la Charte des Nations Unies et, principalement, une obligation morale qui incombe aux membres permanents du Conseil de sécurité. Il n'y a aucune exception, et aucun pays n'est en droit de décider dans quel cas l'appliquer.

186. C'est pourquoi nous avons appuyé de façon systématique toutes les résolutions et tous les consensus de l'Assemblée en demandant aux Gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni de négocier pour trouver une solution pacifique au conflit de souveraineté au sujet des îles Malvinas.

187. Les cinq résolutions et les quatre consensus de l'Assemblée générale sur cette question constituent un héritage important de la communauté internationale en faveur d'une solution négociée de la question des îles Malvinas. On ne peut ignorer ce fait et le Royaume-Uni ne peut continuer d'ignorer l'appel lancé par l'Assemblée générale. Aucun prétexte ni aucun argument rhétorique ne sauraient être invoqués pour ne pas négocier sérieusement. Aucune attitude arrogante ne peut exempter de cet engagement.

188. Nous remarquons avec une satisfaction toute particulière que le gouvernement actuel de l'Argentine, qui suit maintenant une ligne démocratique très claire, a manifesté et réaffirmé catégoriquement qu'il était déterminé et prêt à négocier avec le Gouvernement du Royaume-Uni pour régler par des moyens pacifiques le conflit de souveraineté et les autres questions en suspens relatives à la question des îles Malvinas.

189. Le Gouvernement du président Alfonsín a donné à la communauté internationale une preuve marquante de la bonne volonté qui l'anime dans son objectif décisif de trouver des solutions négociées aux différends internationaux et de travailler pour la paix.

190. Tel est le cas de l'accord récemment signé avec le Chili destiné à mettre fin de manière pacifique au différend séculaire sur le canal de Beagle.

191. C'est un fait encourageant, comme est également encourageante la volonté politique exprimée par les Etats d'Amérique centrale de vouloir résoudre de façon pacifique leurs différends grâce à la signature de l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale [A/39/562, annexe]. Mais nous devons insister pour que les conflits internationaux en cours soient résolus exclusivement par des moyens pacifiques.

192. Tel est le sens profond du projet de résolution A/39/L.8 que nous avons présenté en l'honorable compagnie de 19 autres pays latino-américains. Nous avons agi ainsi sincèrement convaincus que nous n'encourageons pas l'affrontement mais, au contraire, que nous dégagions ainsi des voies politiques et diplomatiques permettant de progresser vers une solution négociée de la question des îles Malvinas. Il serait vraiment regrettable que le Royaume-Uni n'entende pas ce message et continue à faire fi des sentiments exprimés par l'Assemblée générale.

193. Nous n'hésitons pas à affirmer que ce projet de résolution devrait bénéficier de l'appui majoritaire de l'Assemblée, car il est tout à faire conforme à la Charte adoptée à San Francisco, que nous nous sommes tous engagés à respecter et à mettre en œuvre.

194. Enfin, nous pensons que notre propre expérience internationale, qui s'est concrétisée dans la signature et l'entrée en vigueur des Traités du Canal de Panama de 1977<sup>5</sup>, offre un exemple constructif d'une solution pacifique des différends. Ainsi que le Panama — un petit pays — et les Etats-Unis — une puissance mondiale — ont pu trouver une solution équitable grâce à des négociations, ainsi, nous en sommes sûrs, d'autres conflits pourront également être résolus de façon satisfaisante par des moyens pacifiques.

195. Cela nous incite à prier instamment le Royaume-Uni de s'asseoir à la table des négociations avec l'Argentine, sans retard et sans invoquer de prétextes, pour trouver des solutions justes et durables qui ne peuvent qu'émaner de négociations animées par la bonne foi.

196. C'est déjà ce qu'avait demandé l'Assemblée en 1965. Aujourd'hui, 19 ans après, c'est ce qu'exige la communauté internationale.

197. M. CAÑETE (Paraguay) [*interprétation de l'espagnol*] : C'est avec une indignation profonde et compréhensible que le peuple et le Gouvernement du Paraguay ont reçu la nouvelle de la mort tragique de Mme Indira Gandhi, premier ministre de l'Inde. La personnalité de Mme Gandhi a dépassé les frontières nationales de son pays pour devenir l'une des figures les plus éminentes de notre époque. C'est avec émotion que nous exprimons nos condoléances au peuple et au Gouvernement de l'Inde.

198. Ma délégation, qui respecte les principes et les objectifs qui régissent l'Organisation des Nations Unies, assume sa responsabilité et participe à l'examen de la question dont nous sommes saisis aujourd'hui.

199. D'autre part, mon pays a toujours fait preuve, au cours de son histoire, d'une tradition inébranlable

de solidarité avec les pays amis. Nous voulons ainsi contribuer au processus de solution durable du différend entre deux pays avec lesquels nous avons des liens d'amitié et de coopération dans un cadre de relations fructueuses et harmonieuses.

200. La position du Paraguay sur cette question continue de se fonder entièrement sur des considérations de principe, et ne peut donc changer.

201. Comme l'a confirmé le ministre des relations extérieures de mon pays dans la déclaration qu'il a faite à la présente session, pendant le débat général,

“ nous suivons toute initiative qui, grâce à une solution négociée, aboutirait à un règlement du différend sur la souveraineté des îles Malvinas fondé sur les principes du droit international. C'est avec plaisir que le Paraguay verrait la reprise des négociations bilatérales entre la République argentine et le Royaume-Uni en permettant au Secrétaire général d'user de ses bons offices en ce sens.” [*Voir 15<sup>e</sup> séance, par. 309.*]

202. Nous estimons que la nature même du problème — un conflit de souveraineté — a été dûment définie, et que rien ne peut changer son essence ou avoir une influence sur son issue.

203. Se fondant sur ces critères, ma délégation a par. aîné le projet de résolution A/39/L.8, restant bien entendu qu'il devait tenir compte des intérêts raisonnables des deux parties et laisser une certaine marge à la négociation de tous les aspects en jeu dans leurs relations bilatérales.

204. Nous mentionnons, en particulier, comme un signe encourageant les premiers contacts qui ont eu lieu à Berne et qui prouvent que l'Argentine et le Royaume-Uni sont prêts à normaliser leurs relations.

205. Nous rendons également hommage aux mesures efficaces prises par le Secrétaire général conformément au mandat que lui a confié l'Assemblée.

206. Ma délégation partage l'espoir fervent des pays hispano-américains de voir à cette occasion l'expression de la position de l'Assemblée générale, en tant qu'expression majoritaire des gouvernements et des peuples du monde, ne pas rester lettre morte mais susciter au contraire une réponse favorable des parties intéressées pour qu'ainsi il soit rendu justice à leur prestige mérité de nations éprises de paix et de coexistence pacifique.

207. M. FAJARDO-MALDONADO (Guatemala) [*interprétation de l'espagnol*] : Pour commencer, ma délégation voudrait se joindre aux expressions de profonde émotion et de sincères condoléances adressées au peuple et au Gouvernement de l'Inde à l'occasion de la mort tragique de leur premier ministre, Mme Indira Gandhi, dirigeante reconnue du monde en développement et présidente du Mouvement des pays non alignés. Au nom du peuple et du Gouvernement guatémaltèques, nous exprimons au peuple et au Gouvernement de l'Inde notre profonde peine et notre amitié, sentiments qui s'adressent également aux pays membres du Mouvement des pays non alignés.

208. Dans sa résolution 38/12, l'Assemblée générale a décidé de poursuivre l'examen de la question des îles Malvinas au cours de la présente session. Dans cette résolution, l'Assemblée a renouvelé sa demande aux Gouvernements argentin et britannique de repren-

dre les négociations afin de trouver le plus rapidement possible une solution pacifique au problème des îles Malvinas. Cela n'a malheureusement pas été possible en dépit des efforts constants déployés par le présent Gouvernement argentin pour trouver une solution pacifique, juste et honorable au différend qui l'oppose toujours au Royaume-Uni.

209. Mon pays s'inquiète de cette situation, premièrement parce qu'il s'agit d'un problème qui affecte directement l'Amérique latine et la communauté internationale en général, et, deuxièmement, parce que l'autre partie refuse de répondre à l'appel des Nations Unies en faveur de la reprise des négociations et refuse d'accepter les initiatives présentées à diverses reprises par la République argentine. Les contacts bilatéraux, sous les auspices de la Suisse et du Brésil, qui ont débouché sur la récente réunion de Berne, soulignent une fois encore la bonne volonté du Gouvernement argentin et l'intention du Royaume-Uni de refuser indéfiniment de se conformer au désir de la communauté internationale, exprimé à l'Assemblée générale, de voir les parties s'asseoir promptement à la table des négociations. Cette attitude non seulement viole les principes consacrés dans la Charte des Nations Unies, mais de plus révèle la contradiction fondamentale de la position britannique, puisqu'en rejetant le dialogue et la négociation, en tant qu'instruments propres à régler les différends internationaux, il laisse entendre que la force est le seul moyen de résoudre ces controverses.

210. Cette attitude est regrettable et il importe que l'Assemblée générale l'examine attentivement, car on ne peut oublier que les initiatives de la République argentine, favorables à la reprise des négociations, sont prises par un gouvernement fondamentalement démocratique qui jouit de l'appui de son peuple ainsi que de la confiance, du respect et de l'admiration de la communauté internationale.

211. La Charte des Nations Unies impose aux Etats Membres l'obligation de résoudre leurs différends par des moyens pacifiques afin que ni la paix, ni la sécurité internationale, ni la justice ne soient mises en danger. Le Guatemala adhère à ce principe fondamental et c'est pourquoi il appuie inconditionnellement les efforts du Gouvernement argentin pour entamer des négociations avec la Grande-Bretagne, qui permettraient, par la voie pacifique, de restituer les îles Malvinas au patrimoine territorial argentin.

212. Ma délégation lance un appel au Gouvernement du Royaume-Uni afin qu'il accepte sans retard les initiatives de négociations de la République argentine, qui sont conformes au désir exprimé par l'Assemblée générale dans sa résolution 38/12. La négociation est le seul moyen de résoudre ce différend; il n'y en a pas d'autre. Le recours à la force est interdit dans les relations internationales, surtout pour résoudre les différends entre Etats. Nous exhortons toutes les délégations à appuyer ces initiatives et celles prises par le Secrétaire général dans le cadre de sa mission de bons offices en vue de trouver une solution pacifique, juste et durable au différend sur la souveraineté des îles Malvinas.

213. Mon pays réaffirme son adhésion à la Charte des Nations Unies et à la nécessité pour le Royaume-Uni d'accepter de reprendre les négociations avec la République argentine et il reste convaincu que le projet

de résolution A/39/L.8, présenté par le représentant du Mexique à la 44<sup>e</sup> séance, répond à nos aspirations et contribuera à affermir les efforts de reprise des négociations entre les parties.

214. Nous sommes heureux d'être coauteur de ce projet de résolution et nous espérons que toutes les délégations l'appuieront sans réserve.

215. M. ICAZA GALLARD (Nicaragua) [*interprétation de l'espagnol*] : Je voudrais avant tout présenter à la délégation de l'Inde nos condoléances les plus sincères pour la perte irréparable et tragique qu'est la mort du Premier Ministre de l'Inde, Mme Indira Gandhi, présidente du Mouvement des pays non alignés. Comme l'a dit le Coordinateur du Gouvernement de reconstruction nationale dans son message au président Zail Singh, de l'Inde :

“La perte du Premier Ministre de l'Inde et Présidente du Mouvement des pays non alignés est un événement douloureux qui laisse un grand vide non seulement en Inde mais aussi dans l'humanité tout entière.

“En hommage à son travail inlassable en faveur de l'indépendance nationale, de l'autodétermination des peuples et de la paix universelle, notre gouvernement a décrété trois jours de deuil national.”

216. Il y a à peu près un an, l'Assemblée générale a adopté la résolution 38/12, avec l'appui de la majorité des pays de l'Organisation des Nations Unies, plusieurs d'entre eux ayant connu dans leur chair vive la nature et les effets du colonialisme.

217. Cette résolution réaffirmait, entre autres, son appel aux Gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni pour qu'ils reprennent leurs négociations en vue de parvenir à une solution pacifique du différend sur la souveraineté des îles Malvinas, et demandait au Secrétaire général de poursuivre sa mission de bons offices pour donner effet à cet appel.

218. Dans son rapport [A/39/589], le Secrétaire général nous a fait connaître les réactions des deux gouvernements à son offre d'assistance dans la recherche d'une solution pacifique.

219. Notre gouvernement attache une très grande importance à la solution pacifique et négociée des problèmes, et c'est pour cela que nous avons noté avec satisfaction que l'Argentine s'est montrée disposée à coopérer avec le Secrétaire général, dans le cadre établi par la résolution 38/12.

220. La communauté internationale ne peut se sentir très encouragée par les résultats de la mission de bons offices du Secrétaire général lorsque nous lisons dans son rapport que :

“La position du Gouvernement du Royaume-Uni telle qu'elle m'a été exposée au cours de ces entretiens est la suivante : ce pays estime qu'il serait souhaitable d'améliorer les relations bilatérales avec l'Argentine et a engagé un dialogue à cet effet, mais il n'est pas disposé à entamer des négociations sur la question de la souveraineté, ainsi qu'il est demandé dans la résolution 38/12 de l'Assemblée générale.” [*Ibid.*, par. 5.]

221. Il nous appartient d'encourager l'application des résolutions des principaux organes des Nations Unies. Tous les Etats Membres de l'Organisation sans

aucune exception — et notamment ceux qui ont une responsabilité particulière en tant que membres permanents du Conseil de sécurité — doivent montrer qu'ils sont disposés à remplacer le recours à la force par le dialogue et la négociation. Nous estimons qu'en cette heure historique le Royaume-Uni n'a aucune raison de ne pas s'asseoir à la table des négociations pour discuter ce différend et d'autres différends qui l'opposent au Gouvernement argentin, un gouvernement qui lutte pour établir la démocratie dans son pays et qui, dans ses efforts, s'est acquis le plus grand respect, la plus grande admiration et l'appui de la majorité des nations.

222. La communauté internationale a relevé avec satisfaction que la République argentine a fait preuve d'un esprit ouvert et du désir d'une solution politique en assistant en juillet de cette année à une réunion de fonctionnaires de haut niveau avec le Gouvernement britannique, sous les auspices des Gouvernements de la Suisse et du Brésil. Néanmoins, en cette occasion également, cette volonté de négociation et de recours à des moyens pacifiques n'a pas trouvé d'écho dans la position du Gouvernement britannique, qui a maintenu son attitude intransigeante.

223. C'est avec préoccupation que nous voyons le Royaume-Uni rejeter la solution pacifique du différend. En outre, il se lance dans un processus accéléré de militarisation de la région de l'Atlantique Sud, qui se concrétise par la construction d'une base aéronavale puissante qui pourra recevoir plus de 4 000 militaires et qui aura des navires, des sous-marins perfectionnés et des avions de guerre.

224. L'Organisation des Nations Unies a, par les résolutions 2065 (XX), 3160 (XXVIII), 31/49, 37/9 et 38/12 de l'Assemblée générale, appuyé la recherche d'une solution pacifique et négociée à ce différend. L'applicabilité du principe d'autodétermination n'est pas acceptable puisque la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale reconnaît que l'on peut recourir aussi bien à la restitution de l'Etat souverain qu'à l'autodétermination pour mettre fin à une situation coloniale. Chaque cas exige un examen séparé, et le cas particulier des îles Malvinas comporte deux éléments irréfutables : premièrement, une invasion et une occupation illégale de ces îles par le Royaume-Uni depuis 1833, et, deuxièmement, une population composée dans sa quasi totalité de colons, sujets de la puissance occupante, dans laquelle on compte un grand nombre d'employés de sociétés de ce pays.

225. La non-applicabilité du principe d'autodétermination n'a pas empêché que le souci du bien-être de la population ait fait l'objet de l'attention et de l'intérêt de la communauté internationale, comme on peut le voir dans les diverses résolutions adoptées par l'Assemblée générale, les plus récentes étant les résolutions 37/9 et 38/12.

226. De manière significative, le Gouvernement de la République argentine, marquant en janvier dernier 151 années d'occupation illégale des îles Malvinas, a publié en tant que document officiel de l'Assemblée générale un communiqué de presse qui indiquait :

“En outre, le Gouvernement argentin souhaite souligner à nouveau l'importance qu'il accorde aux intérêts des habitants de ces îles. Ces intérêts seront dûment respectés et garantis en application de la

Constitution nationale et des principes démocratiques, droits et garanties qui régissent la République argentine, sans parler du statut spécial de garantie et de sauvegarde qui pourrait le cas échéant être accordé.” [Voir A/39/72 et Corr.1, annexe.]

227. Le Nicaragua, fidèle aux principes de la Charte des Nations Unies, a toujours accordé et continuera d'accorder son appui militant à la défense des principes de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats et au règlement pacifique des différends. En tant que membre du Mouvement des pays non alignés et de la communauté latino-américaine, nous sommes solidaires de la juste cause de la République argentine qui veut recouvrer une partie de son territoire, lequel fait également partie du sol latino-américain, que nous partageons avec elle.

228. Voilà pourquoi notre gouvernement s'est associé avec les autres pays latino-américains pour parrainer, avec détermination, le projet de résolution A/39/L.8 et nous espérons qu'il recevra l'appui le plus large de la communauté internationale, car il ne fait que réitérer, dans le cas précis dont il s'agit, les buts et les principes de la Charte que, sans aucune exception, nous avons tous l'obligation de respecter.

229. M. GUMUCIO GRANIER (Bolivie) [*interprétation de l'espagnol*] : Mes premiers mots seront pour exprimer la tristesse de mon gouvernement et de ma délégation à la suite de la mort tragique de Mme Indira Gandhi, premier ministre de l'Inde et présidente du Mouvement des pays non alignés. En même temps, nous exprimons notre indignation et condamnons totalement le recours odieux au terrorisme, qui cherche à détruire un système démocratique par des moyens interdits.

230. L'apport historique d'Indira Gandhi va au-delà de son œuvre en Inde et illumine la voie du Mouvement des pays non alignés. Il y a un an, à la trente-huitième session, Mme Gandhi a réaffirmé la foi du Mouvement des pays non alignés dans les Nations Unies. Elle a dit : “L'Organisation des Nations Unies est, ou devrait être, une instance pour résoudre les différends.” [9<sup>e</sup> séance, par. 5]. Elle a ajouté que l'objectif du Mouvement des pays non alignés était le même, à savoir : “le maintien de la paix grâce à la suppression des sources de tension, et l'épanouissement de l'humanité dans les êtres humains” [*ibid.*].

231. Le débat d'aujourd'hui devrait justement s'inscrire dans le cadre tracé dans cette instance par Mme Gandhi. La question des îles Malvinas, qui est une cause latino-américaine, est également une cause du Mouvement des pays non alignés, comme le réaffirme le Communiqué final de la Réunion des ministres et chefs de délégation des pays non alignés qui ont participé à la réunion qui a eu lieu du 1<sup>er</sup> au 5 octobre dernier à l'occasion de l'ouverture de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale [voir A/39/560, par. 93 et 94].

232. Le peuple et le Gouvernement boliviens, depuis le siècle dernier, accordent leur appui le plus loyal à la cause argentine en ce qui concerne la question des îles Malvinas. Cet appui ne découle pas seulement d'une simple solidarité rhétorique entre deux peuples frères par la géographie et par l'histoire; il découle aussi et surtout du fait que les deux Etats partagent des principes juridiques de droit international, notam-

ment celui qui ne reconnaît pas l'acquisition de territoires par la force armée.

233. Ma délégation remercie le Secrétaire général des efforts qu'il déploie conformément à la résolution 38/12, et nous regrettons qu'il n'ait pas été possible jusqu'à présent de reprendre les négociations, comme le précise son rapport [A/39/589]. Nous notons également que le Secrétaire général est encouragé par le désir exprimé par les deux parties de trouver un moyen de reprendre le dialogue.

234. La Bolivie, avec d'autres pays d'Amérique latine, parraine le projet de résolution A/39/L.8, qui demande aux Gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni de reprendre les négociations en vue de trouver un règlement pacifique au différend de souveraineté relatif à la question des îles Malvinas et demande également au Secrétaire général de poursuivre sa mission de bons offices afin d'aider les parties à reprendre ces négociations.

235. Le projet de résolution est tout à fait conforme à la Charte des Nations Unies, en particulier à l'Article 33 de la Charte qui, au paragraphe 1, invite les parties à tout différend à rechercher une solution pacifique, par voie de négociation ou par d'autres moyens pacifiques de leur choix. Ce principe a été réaffirmé sans ambiguïté par les Etats Membres de l'Organisation lorsqu'ils ont adopté la Déclaration de Manille sur le règlement pacifique des différends internationaux [résolution 37/10, annexe], ce qui est précisé au paragraphe 5 de la partie I de cette déclaration.

236. A cette occasion, je dois rappeler la contribution faite par le Royaume-Uni à la cause de l'Organisation des Nations Unies, à ses principes et à ses mécanismes de règlement pacifique des différends. A la Conférence de San Francisco, en analysant les propositions de Dumbarton Oaks, le Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni, M. Anthony Eden, a dit que nos pays "devraient trouver ensemble les moyens d'établir nos relations sur la base de la justice et de l'équité". Il a ajouté que l'Organisation mondiale était notre dernière chance de réaliser la paix et il a souligné le besoin de créer un mécanisme international approprié pour régler les différends. A la même réunion, il a dit : "Plus est grand le pouvoir d'un Etat, plus est grande la responsabilité de cet Etat d'exercer ce pouvoir en tenant compte des intérêts des autres et en agissant avec modération lorsqu'il s'agit de ses propres intérêts."

237. Le grand homme d'Etat Winston Churchill a réaffirmé à maintes reprises l'appui total du Royaume-Uni à la cause des Nations Unies et, en une occasion, il y a 30 ans, dans cette même ville de New York, il a dit : "Je suis certain que si nous continuons à travailler ensemble, calmement et résolument, à la défense des idéaux et des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies, nous découvrirons que nous bénéficions de l'assentiment de tous les peuples du monde."

238. Dans le même sens, d'autres dirigeants britanniques ont, plus tard, appuyé les principes de la Charte; c'est pourquoi nous prions instamment le Royaume-Uni de respecter son engagement à l'égard de la cause des Nations Unies en donnant suite à la demande exprimée à plusieurs reprises, à l'Assemblée générale, par la communauté internationale pour que soient

reprises dès que possible les négociations sur la question des îles Malvinas.

239. Cette question est une séquelle du XIX<sup>e</sup> siècle, et les générations actuelles du Royaume-Uni et de l'Argentine doivent la résoudre afin que les deux peuples, avec l'Amérique latine, puissent effectuer dans l'avenir un rapprochement renouvelé et fructueux. La presse internationale nous a appris il y a un mois que le Royaume-Uni et la Chine étaient arrivés à un accord pour régler le problème de Hong Kong. Cette question aussi a son origine au siècle dernier et, cette fois, les parties ont fait preuve d'imagination et de souplesse pour entrer sous de bons auspices dans le XXI<sup>e</sup> siècle.

240. La Bolivie s'unit aux nations d'Amérique latine pour exhorter le Royaume-Uni à faire preuve de la même imagination et de la même souplesse à l'égard de la question des Malvinas. Quatre cents millions de Latino-Américains, dans plus d'une vingtaine d'Etats de la région, désirent que le peuple du Royaume-Uni rejoigne notre peuple latino-américain, dans le même esprit de justice et de liberté qui, par le passé, a inspiré Bolívar et Byron.

241. La Bolivie tient à exprimer une fois de plus sa solidarité avec le Gouvernement constitutionnel de la République argentine; celui-ci a donné la preuve de sa vocation démocratique et de son engagement total à l'égard des principes du droit international. C'est pourquoi la question des îles Malvinas doit être réglée de façon satisfaisante. Cela permettra au peuple du Royaume-Uni et à celui de l'Argentine de contribuer ensemble à l'édification d'un "temple de la paix" envisagé un jour pour notre planète par Winston Churchill.

242. M. KNIPPING VICTORIA (République dominicaine) [*interprétation de l'espagnol*] : Avant d'aborder la question qui nous occupe, j'aimerais exprimer, au nom du Gouvernement et du peuple de la République dominicaine, notre profonde consternation et tous nos regrets à la suite de la mort tragique d'Indira Gandhi, qui n'a cessé de se battre toute sa vie pour la cause de la paix dans le monde. Non seulement sa mort endeuille son peuple, auquel elle a consacré tous ses efforts, mais de plus elle représente une grande perte pour toute la communauté internationale.

243. Je prie le représentant de l'Inde de transmettre à son gouvernement, à la famille du Premier Ministre et au peuple de l'Inde les sentiments de profonde tristesse du Gouvernement et du peuple de la République dominicaine en ce jour tragique.

244. Au paragraphe 3 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies, il est stipulé ce qui suit :

"Les Membres de l'Organisation règlent leurs différends internationaux par des moyens pacifiques, de telle manière que la paix et la sécurité internationales ainsi que la justice ne soient pas mises en danger."

Cette disposition de la Charte ne fait que réaffirmer et consacrer solennellement un principe du droit international commun ou général reconnu préalablement et accepté par les Etats comme un des principes déterminants de la coexistence pacifique et civilisée entre les nations.

245. En conséquence, il convient de bien tenir compte de l'esprit et de la lettre de cette disposition constitutionnelle de l'Organisation, étant donné qu'elle constitue la partie cruciale du projet de résolution A/39/L.8 que 20 pays d'Amérique latine, y compris le mien, ont présenté à l'examen de l'Assemblée générale sur la question des îles Malvinas.

246. Après ce bref préambule, nous allons passer à l'examen de la question dont nous sommes saisis. En premier lieu, nous tenons à bien préciser que, tant que la situation des îles Malvinas ne sera pas résolue de manière juste et pacifique, elle constituera une source permanente d'inquiétude pour toute la région de l'Amérique latine en raison de ses graves conséquences et de ses retombées. Par ailleurs, son maintien risquerait d'aggraver la tension dans les relations internationales et représenterait également un foyer potentiel de troubles pour la paix et la sécurité mondiales.

247. Face au danger que je viens de souligner, il est facile de comprendre qu'il existe un désir véritable de la part de la communauté internationale de voir les parties directement intéressées, à savoir la République argentine et le Royaume-Uni, résoudre tous leurs différends conformément aux principes de paix et d'amitié entre les peuples que préconisent les Nations Unies.

248. A cet égard, nous prions instamment le Gouvernement de l'Argentine et celui du Royaume-Uni de reprendre les négociations afin de parvenir le plus rapidement possible à une solution pacifique du différend de souveraineté et des autres problèmes liés à la question des îles Malvinas.

249. Nous réaffirmons notre ferme conviction que la négociation, le dialogue et la volonté politique de se comprendre constituent les instruments les plus adéquats pour parvenir à la paix. Mon pays est convaincu qu'il n'existe pas de différend qui ne puisse trouver une solution juste au moyen d'un règlement pacifique, comme le prévoient le droit international et la Charte.

250. Étant donné les nobles objectifs qui inspirent le projet de résolution A/39/L.8, nous espérons qu'il recueillera l'appui le plus large possible des États Membres.

251. Nous partageons le point de vue du Secrétaire général qui considère comme un signe positif le fait que les deux pays aient maintenu un contact direct à Berne, indépendamment du résultat de ces entretiens. Cela montre que les deux parties sont conscientes de la nécessité de recourir au dialogue et à des négociations comme moyens civilisés pour régler le conflit. Bien que, au cours de cette session de l'Assemblée, une partie ait adopté une attitude qui pourrait entraver le dialogue et porter atteinte au climat de confiance nécessaire à un rapprochement fructueux, nous espérons néanmoins que la discussion actuelle l'amènera à la table des négociations.

252. M. ORAMAS OLIVA (Cuba) [*interprétation de l'espagnol*] : Nous avons appris aujourd'hui la nouvelle tragique de l'assassinat barbare de Mme Indira Gandhi, premier ministre de l'Inde et présidente du Mouvement des pays non alignés. Cuba partage la douleur causée au peuple de l'Inde par la perte irréparable de celle qui a su diriger avec tant de compétence, de sagesse et de dignité le Mouvement des pays non

alignés. Mme Gandhi et l'Inde ont apporté une contribution inestimable à la lutte contre le colonialisme et l'impérialisme et en faveur de l'indépendance, du développement et de la paix. Nous exprimons nos condoléances les plus sincères à nos chers collègues de la délégation de l'Inde, ainsi qu'au peuple et au Gouvernement de l'Inde.

253. La voix unie des peuples de notre Amérique, comme l'avaient rêvé Bolívar, San Martín, Juárez, Hostos et Martí, s'est fait entendre à l'Assemblée pour réclamer, une fois de plus, qu'une partie de son territoire — les îles Malvinas —, encore occupée par le Royaume-Uni, soit restituée à l'Argentine.

254. Le colonialisme appartient au passé, et freiner ce processus historique nous conduit à l'hostilité et à des luttes fratricides. Mais les faits sont irréfutables. Les peuples sont toujours sortis victorieux de ces entreprises, comme le prouve le nombre croissant de Membres à l'Organisation.

255. Depuis que les Nations Unies traitent de la question coloniale des îles Malvinas, Cuba a clairement exposé sa position quant à la souveraineté irréfutable de la République argentine sur ce territoire, à la lumière du droit international et de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale; Cuba a réaffirmé, en chaque occasion, que le Royaume-Uni doit prendre les mesures nécessaires en vue de rétablir la République argentine dans ses droits souverains sur ce territoire.

256. Il ne peut subsister aucun doute quant à la légitimité des revendications de la République argentine, ni aucune équivoque quant à son intention très claire de parvenir, par des moyens pacifiques et conformément aux principes de la justice et du droit international, à une solution négociée de cette question. Cette attitude adoptée par l'Argentine, qui est en accord avec les aspirations de la communauté internationale, doit avoir pour corollaire une attitude semblable du Royaume-Uni afin que — et le plus tôt sera le mieux — les deux pays puissent se rencontrer à la table des négociations et trouver les voies et moyens de contribuer de façon substantielle à la paix et à la sécurité internationales.

257. Dans toutes les parties du monde, on exige de façon de plus en plus pressante qu'un processus véritable de négociations concernant les îles Malvinas soit réalisé. Cette exigence n'est pas un simple écho en provenance des terres latino-américaines; sous d'autres latitudes, et d'une manière constante, se développe l'idée que la souveraineté de l'Argentine doit être rétablie.

258. Notre Amérique attend avec fermeté et patience que sa voix unie soit entendue. C'est la voix des peuples de Bolívar, celle qui dit : "Bolívar est toujours d'actualité en Amérique".

259. M. MAYE ELA (Guinée équatoriale) [*interprétation de l'espagnol*] : Je voudrais exprimer notre profonde tristesse et notre consternation devant la mort tragique de Mme Indira Gandhi, premier ministre de l'Inde et présidente en exercice du Mouvement des pays non alignés. La mort d'une personnalité politique de la stature de Mme Gandhi doit inciter le peuple de l'Inde et de tous les pays du tiers monde à s'employer à préserver avec courage et héroïsme l'héritage de paix et de patriotisme dont Mme Gandhi sera toujours le symbole. Nous prions la délégation

de l'Inde de bien vouloir transmettre nos condoléances les plus sincères au peuple et au Gouvernement de l'Inde et, notamment, aux membres de la famille de la disparue.

260. En dépit des appels lancés par la communauté internationale en faveur d'une solution pacifique, équitable, juste et durable, la question des îles Malvinas figure toujours à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, ce, non pas simplement pour signaler avec satisfaction un progrès quelconque enregistré dans le cadre des dispositions recommandées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 37/9 et 38/12, ou dans les résolutions 502 (1982) et 505 (1982) du Conseil de sécurité, mais, plutôt, malheureusement, pour constater à nouveau l'absence totale de volonté politique véritable de la part des gouvernements de certains Etats Membres de l'Organisation de s'atteler à la tâche de défendre les principes fondamentaux consacrés dans la Charte et de les appliquer.

261. L'attachement de la Guinée équatoriale aux idéaux de liberté, de paix et de justice; l'importance qu'elle attache aux principes d'indépendance, de souveraineté nationale et d'intégrité territoriale; son adhésion complète et inconditionnelle aux principes de règlement pacifique des différends et de non-recours à la force dans les relations internationales, tout cela justifie suffisamment sa contribution, modeste au demeurant, dans la recherche d'une solution juste et équitable au problème des îles Malvinas.

262. La participation de la Guinée équatoriale est devenue indispensable, parce que, selon nous, il s'agit de redresser une des nombreuses réalités falsifiées du passé qui ne sont rien d'autre que le produit de traités archaïques, ratifiés habituellement dans les capitales des métropoles sans la moindre considération pour les réalités, les droits et les intérêts des populations autochtones concernées, étant donné qu'ils se fondent uniquement sur la logique de la loi du plus fort. La situation actuelle dans les îles Malvinas, territoire argentin, est une de ces tristes réalités falsifiées qui, en fin de compte, a provoqué les affrontements armés de 1982 et la perte de vies humaines innocentes ainsi que la destruction de biens matériels considérables.

263. Le déséquilibre évident, sur tous les plans et sur tous les aspects, qui subsiste dans les relations internationales, engendre et affirme la primauté de la force. La faiblesse et la pauvreté des petits pays continuent d'alimenter l'arrogance des pays grands et puissants. C'est à cause de ce déséquilibre, de cette faiblesse et de cette pauvreté que la République argentine se trouve seule à la table des négociations, l'autre partie, puissante, imposant ses conditions et revendiquant la reconnaissance de ce qui appartient à l'Argentine : la souveraineté sur les îles Malvinas.

264. La communauté internationale n'a pas hésité à prononcer son verdict à propos du différend de souveraineté qui oppose l'Argentine et le Royaume-Uni au sujet des îles Malvinas. En effet, du côté de l'Argentine, les chefs d'Etat ou de gouvernement du Mouvement des pays non alignés, à leur septième conférence, tenue à New Delhi en mars 1983, "ont fermement réaffirmé leur appui au droit de la République argentine à obtenir sa souveraineté sur les... Malvinas par le biais de négociations... entre... le Royaume-Uni avec la participation et les bons offices du Secrétaire général"<sup>6</sup>.

265. Comme l'a répété le Ministre d'Etat chargé des affaires extérieures et de la coopération de mon gouvernement, du haut de cette tribune [31<sup>e</sup> séance], au cours du débat général qui vient de prendre fin, c'est une position que partage pleinement la Guinée équatoriale et à laquelle elle souscrit. C'est pour cette raison que, tout en réitérant et en réaffirmant notre appui et notre solidarité à l'égard du peuple et du Gouvernement de la République argentine, car leurs revendications sont justes et légitimes, nous engageons une fois de plus les Gouvernements britannique et argentin à reprendre les négociations sans conditions, afin de parvenir de toute urgence à une solution pacifique, juste et durable au différend de souveraineté et aux autres divergences qui les opposent à l'égard de la question des îles Malvinas, dans le cadre des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, en ayant recours, si nécessaire, aux bons offices du Secrétaire général ainsi qu'à ceux des pays tiers qui s'intéressent sincèrement à la recherche d'une solution juste et à l'instauration de la paix et de la tranquillité dans cette région de l'Atlantique Sud.

266. Dans cet ordre d'idées, nous pensons qu'afin d'entreprendre des négociations pacifiques le comportement de toutes les parties intéressées doit être également pacifique.

267. M. BUCCI (Italie) [interprétation de l'anglais] : Ce matin, nous avons appris la nouvelle tragique du décès du Premier Ministre de l'Inde, Mme Indira Gandhi. Nous en sommes profondément bouleversés. Nous partageons le deuil de la nation indienne; nous partageons également la perte subie par les pays membres du Mouvement des pays non alignés, dont Mme Gandhi était une dirigeante éminente.

268. Par votre intermédiaire, Monsieur le Président, je voudrais exprimer nos sentiments de tristesse et nos sincères condoléances à la délégation de l'Inde.

269. En 1982, un conflit dramatique et inutile provoqué par un régime militaire irresponsable a opposé l'Argentine et le Royaume-Uni, deux pays auxquels l'Italie se sent profondément attachée par de nombreux liens. Les conséquences de ce conflit continuent d'avoir une influence négative sur la scène internationale.

270. Je crois qu'il est de notre devoir à tous de chercher tout au moins à limiter les retombées de la situation, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies, qui considèrent les négociations comme le seul moyen d'arriver à un règlement.

271. Des changements d'ordre politique pertinents se sont produits depuis l'année dernière. A la suite d'élections libres, l'Argentine a retrouvé un gouvernement démocratique, dirigé par un Président que le peuple a choisi. Le président Alfonsín est un homme de sagesse et de prestige qui demande à son peuple de mieux traiter une situation fortement compromise.

272. Nous saluons la fermeté avec laquelle les nouveaux dirigeants de Buenos Aires défendent et raffermissent la démocratie. Nous saluons également l'engagement des nouveaux dirigeants quant aux responsabilités de l'Argentine.

273. Avec toute son autorité renouvelée, le Gouvernement argentin prouve qu'il fait face avec courage et dignité à la situation difficile qui lui a été léguée

dans les domaines économique et financier. Dans ses relations extérieures, l'Argentine a de façon constante donné son accord à la conclusion — qui a la faveur du Saint-Siège — d'un différend centenaire avec le Chili à l'égard du canal de Beagle.

274. Nous avons exprimé ces sentiments lors de la visite récente que le président Alfonsín a faite à Rome. Nous sommes décidés à appuyer la nouvelle démocratie afin qu'elle puisse grandir et rayonner dans un pays qui, comme notre ministre des affaires étrangères l'a déclaré ici il y a quelques semaines, "joue maintenant un rôle nouveau non seulement dans le cadre continental mais aussi sur la scène internationale" [voir 16<sup>e</sup> séance, par. 123]. Dans le même esprit, nous estimons que la Communauté européenne devrait se vouer à une renaissance de l'amitié et de la coopération avec l'Argentine.

275. Concernant la question des îles Falkland (Malvinas), les progrès que nous espérons l'année dernière ne sont malheureusement pas encore en vue. Les parties restent divisées. Leurs blessures sont encore trop récentes. Nous avons suivi de très près la reprise d'un dialogue entre l'Argentine et le Royaume-Uni. Ces derniers mois, nous avons salué avec espoir le commencement des entretiens à Berne. Malheureusement, les résultats ne sont pas encore intervenus et cependant, comme le Secrétaire général l'a déclaré dans son rapport [A/39/589], nous voyons dans ces entretiens le signe d'un désir mutuel de renouer le dialogue et d'interdire le recours à la force dans tout règlement du conflit.

276. Comme je l'ai dit, une solution durable du contentieux anglo-argentin ne peut se dégager qu'à travers des négociations pacifiques.

277. L'Italie s'abstiendra lors du vote sur le projet de résolution A/39/L.8. Elle le fera en raison des relations que mon pays entretient avec les deux parties intéressées, mais notre abstention repose également sur notre désir de voir se renouer un dialogue valable. Les préliminaires nécessaires à ce dialogue, pour être efficaces, doivent être fondés sur l'objectivité. Nous comptons sur des négociations englobant les éléments de cette affaire sans aucune attitude préjudiciable.

278. Quand nous nous sommes abstenus lors du vote sur cette question à la trente-huitième session, nous recherchions précisément une attitude équilibrée et, plus encore, la reprise d'un dialogue ouvert et sincère dans le but de normaliser les relations entre les deux pays. Il serait à la fois dangereux et inacceptable de laisser stagner le différend.

279. La reprise d'un dialogue capable d'influer sur l'avenir de tout le continent latino-américain et sur les relations de l'Amérique latine avec l'Europe dépend dans une grande mesure de l'attitude de l'Argentine et du Royaume-Uni. C'est un but auquel nous sommes tous attachés.

280. Songeant à cet objectif important, nous demandons aux deux pays de déployer une fois de plus tous les efforts possibles pour permettre la reprise de leur dialogue dans le cadre des Nations Unies et en faisant appel aux bons offices du Secrétaire général. Seules des relations amicales permettront d'assurer une paix et un développement réels pour les habitants des îles.

281. M. LIANG Yufan (Chine) [interprétation du chinois] : La délégation chinoise a été consternée

d'apprendre la triste nouvelle de l'assassinat de Mme Indira Gandhi, premier ministre de l'Inde, et adresse ses sincères condoléances à la délégation de l'Inde. Mme Gandhi était une personnalité d'Etat remarquable en Inde et la Présidente du Mouvement des pays non alignés. Sous sa direction, des œuvres ont été accomplies en Inde dans le domaine de la construction et du développement. Mme Gandhi a contribué de manière positive à la préservation de la paix mondiale, à la promotion de la coopération internationale et au renforcement du rôle du Mouvement des pays non alignés dans la vie internationale. Au nom du Gouvernement et du peuple chinois, je tiens à exprimer du fond du cœur notre sympathie envers le Gouvernement et le peuple de l'Inde et la famille en deuil.

282. A sa trente-huitième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 38/12, dans laquelle elle a décidé de poursuivre l'examen de la question des îles Falkland (Malvinas) à sa session actuelle. La délégation chinoise voudrait faire, à propos de cette question, les observations suivantes.

283. Depuis le début de l'année, les Gouvernements argentin et britannique ont participé à une série de contacts diplomatiques et ont, tous deux, exprimé leur désir de chercher une solution au différend. C'est une évolution positive. Toutefois, la résolution 38/12, dans laquelle l'Assemblée a prié les Gouvernements argentin et britannique de reprendre des négociations en vue d'un règlement pacifique du différend concernant la souveraineté sur les îles Falkland (Malvinas), n'a pas encore été mise en œuvre. Ce différend continue de préoccuper la communauté internationale tout entière.

284. La défense de la souveraineté des Etats et le règlement pacifique des différends internationaux constituent des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies. Nous estimons que le différend concernant les îles Malvinas doit être réglé de façon pacifique et raisonnable, conformément à ces principes. La Réunion des ministres et des chefs de délégation des pays non alignés à la trente-neuvième session de l'Assemblée générale, dans le Communiqué final, a "réaffirmé [leur] appui au droit de la République argentine à recouvrer sa souveraineté sur les îles Malvinas par le biais de négociations" et a "réaffirmé qu'il était nécessaire que les parties tiennent dûment compte des intérêts de la population des îles" [voir A/39/560, annexe, par. 93]. Il convient d'attacher de l'importance à cet appel qui traduit les aspirations des pays du tiers monde.

285. Le Gouvernement et le peuple chinois ont, de manière constante et ferme, appuyé les autres pays et peuples du tiers monde dans leur lutte juste pour protéger leur souveraineté d'Etat et leur intégrité territoriale. Nous affirmons que la revendication de l'Argentine quant à sa souveraineté sur les îles Malvinas doit être respectée. Nous appuyons la mission de bons offices du Secrétaire général à cet égard. Nous espérons sincèrement que, pour résoudre ce problème qui est une séquelle du passé et se montrer dignes des espérances très sincères de la communauté internationale, les deux parties, agissant dans l'intérêt des peuples argentin et britannique et conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, reprendront au plus tôt les négociations sur le conflit de souveraineté concernant les îles Malvinas,

de telle sorte qu'une solution juste et raisonnable puisse être apportée à ce problème par la voie de négociations pacifiques.

286. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui ont demandé à parler dans l'exercice de leur droit de réponse.

287. M. CLARK (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Les Etats-Unis rejettent les assertions et allégations avancées par le représentant de l'Union soviétique au cours du débat d'aujourd'hui concernant la politique de mon gouvernement. De telles déclarations sont pure malveillance et n'ont pour but, comme c'est trop souvent le cas, que d'exacerber les problèmes et les conflits. Nous espérons très vivement que l'Union soviétique renoncera à cette attitude stérile et se joindra à nous ainsi qu'à la grande majorité des membres de l'Assemblée pour chercher à résoudre les conflits.

288. M. MUÑIZ (Argentine) [*interprétation de l'espagnol*] : Nous avons entendu les propos du représentant du Royaume-Uni, propos et arguments qui n'ont pas répondu à la question de fond car, comme l'a dit Stendhal, les mots servent à cacher la pensée, et l'Assemblée tout entière est témoin de l'attitude du Royaume-Uni, qui est de ne pas négocier.

289. Mais, de toute manière, il est nécessaire d'analyser les paroles qui ont été prononcées, car elles ont servi à bâtir des sophismes qu'il convient d'exposer.

290. Le ministre des relations extérieures de mon pays s'est demandé aujourd'hui [44<sup>e</sup> séance] si le Royaume-Uni voulait, en définitive, augmenter ou diminuer les conséquences de l'affrontement. Nous venons tous d'entendre la réponse britannique. Il n'y a pas de doute quant aux intentions du Gouvernement britannique en ce sens qu'il n'est pas disposé à donner suite à l'appel des 20 pays d'Amérique latine qui fait l'objet du projet de résolution A/39/L.8 et, en outre, il a lancé un défi flagrant à la volonté exprimée à plusieurs reprises au cours des années par l'Assemblée générale. Il l'a confirmé lorsqu'il a dit que ces objectifs n'étaient pas réalisables et que nous vivions de faux espoirs.

291. Pour notre part, nous ne voulons pas rappeler le passé mais, à l'évidence, le Royaume-Uni, lui, insiste pour le faire. Est-ce que nous allons revenir sur tout le passé du Royaume-Uni ? Est-ce que le Royaume-Uni est disposé à le faire ? C'est ce pays qui, plus que tout autre, a été associé au colonialisme et à l'asservissement des peuples partout dans le monde. Il convient de rappeler que le principe de l'autodétermination a été précisément le résultat de la lutte des peuples soumis essentiellement à la domination britannique. Est-ce que le représentant britannique a oublié que son pays a mis le Mahatma Gandhi en prison ?

292. Et sans revenir au passé, le Royaume-Uni était-il disposé à reconnaître le principe de l'autodétermination, par exemple à Diego García ? Le représentant du Royaume-Uni serait-il prêt à demander aux anciennes colonies de son empire, ici présentes, quelle a été l'attitude du Royaume-Uni à l'égard du principe de l'autodétermination ? Le Royaume-Uni veut-il réellement revenir au passé ?

293. Mais examinons le cas concret du principe de l'autodétermination en ce qui concerne la question des îles Malvinas. En premier lieu, il y a une différence fondamentale en l'occurrence, car tous les habitants sont des citoyens britanniques à part entière. En deuxième lieu, il ne s'agit pas d'un peuple soumis à une domination étrangère, auquel cas on appliquerait le principe de l'autodétermination, mais d'une population installée dans un territoire occupé par la force au détriment de ses propriétaires légitimes, un territoire où il y avait une présence argentine effective, qui dépendait d'un gouvernement, contrairement à ce qu'a affirmé le représentant du Royaume-Uni.

294. L'Argentine n'a jamais fait de discrimination à l'égard de certains secteurs de sa population pour des raisons d'origine ou de race, contrairement au Royaume-Uni qui a agi ainsi pendant de nombreuses années. La preuve en est que maintenant notre territoire est peuplé d'un nombre beaucoup plus important de citoyens britanniques, qui conservent leur nationalité et exercent leurs droits, que d'insulaires.

295. Enfin, tout cela est certain. Mais ce n'est pas ce qui importe à l'heure actuelle. Ce qui importe, c'est que, contrairement à ce qu'a affirmé le représentant du Royaume-Uni, il ne s'agit pas de rappeler les griefs ou d'adopter des attitudes arrogantes, mais plutôt de résoudre le problème de façon pacifique.

296. Le fait de s'asseoir à une table pour discuter de ce problème présente-t-il un inconvénient — et lequel ? Nous sommes, bien entendu, convaincus de nos droits, nous sommes certains d'avoir raison et nous sommes prêts à agir pour que des êtres humains ne soient pas lésés. Et nous nous demandons à nouveau pourquoi le Gouvernement britannique ne veut pas entamer un dialogue, fondé sur la raison et le droit. Qu'a-t-il à craindre d'un dialogue civilisé ?

297. Nous sommes convaincus de nos droits, et nous croyons en la méthode pacifique du dialogue, que propose la communauté internationale, pour les défendre. C'est là le sens véritable du projet de résolution qui a été présenté. Les nations qui croient également en cette méthode ne pourront que l'appuyer.

298. M. PETROVSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : Le représentant des Etats-Unis s'est efforcé, à l'instant, et sans aucun fondement, de nier les faits que nous avons cités dans notre déclaration et qui montraient que les Etats-Unis poursuivent une politique d'ingérence ouverte dans les affaires intérieures de pays de l'Amérique latine. Mais je pense que chacun est pleinement conscient du fait qu'une politique se manifeste clairement non pas par des déclarations de rhétorique mais, plutôt, par des actes concrets. Malheureusement, ces actes concrets de la part des Etats-Unis témoignent de leur intention très nette d'utiliser les îles Malvinas dans leurs plans militaristes. Et ces plans font partie d'un dessein stratégique plus vaste de la politique impérialiste à grande échelle qui consiste à s'ingérer ouvertement dans les affaires intérieures de pays situés dans d'autres régions du monde et à poursuivre une politique de diktat et de violence.

299. Sir John THOMSON (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Le représentant de l'Argentine a dit que dans mon intervention je n'avais pas répondu

à des questions fondamentales. J'ai répondu aux questions qui ont été posées par son ministre des affaires étrangères ce matin. Je sais que j'ai parlé longuement et, sans texte, le représentant de l'Argentine a peut-être eu des difficultés à tout saisir, surtout dans une langue étrangère. Je lui remettrai un exemplaire de mon texte demain matin.

300. Mais il a posé d'autres questions. Il a demandé, par exemple, si le Royaume-Uni était prêt à demander à ses anciennes colonies ce qu'elles pensaient des normes britanniques — ou quelque chose de ce genre; il a été question d'autodétermination. Je ne peux pas vraiment répondre à la place des quelque 40 Membres de l'Organisation des Nations Unies, qui étaient autrefois colonies britanniques, mais le fait qu'ils sont Membres de l'Organisation montre qu'ils ont exercé leur autodétermination, et le fait que nous formions une famille unie au sein du Commonwealth en dit long sur les normes du Royaume-Uni.

301. J'ai noté avec un intérêt tout particulier qu'il a été fait allusion à l'emprisonnement du Mahatma Gandhi. Cette allusion, faite aujourd'hui, me paraît particulièrement poignante. Le Mahatma Gandhi était l'un des grands hommes du siècle. Il a été effectivement mis en prison par les autorités britanniques, comme l'a été Mme Gandhi, ainsi qu'on nous l'a dit à un certain moment. L'un et l'autre, je dois dire, avaient le plus grand respect pour la justice britannique, et ils l'ont dit officiellement. Nous étions en désaccord sur le plan politique, mais l'Inde a conservé l'héritage du droit commun. Ce n'est pas le seul pays du Commonwealth à avoir agi ainsi. Le Mahatma Gandhi, plus que quiconque peut-être, a prêché la non-violence et s'est réjoui de la réconciliation entre la Grande-Bretagne et l'Inde indépendante. La non-violence est un principe important, eu égard en particulier au différend dont nous discutons aujourd'hui.

302. Une autre question que le représentant de l'Argentine vient de soulever est celle de Diego García. C'est l'une des très nombreuses questions qui pourraient être soulevées. On a déjà soulevé celle des anciennes colonies britanniques, mais cette colonie est très particulière et il est bon que le représentant de l'Argentine l'ait mentionnée dans ce contexte, car on y trouve des similitudes avec les Falkland en ce sens que, dans les deux cas, il n'y avait pas d'origine de population autochtone. Je ne suis donc pas son raisonnement. Peut-être a-t-il inconsciemment repris mon idée.

303. Le représentant de l'Argentine a ensuite dit que tous les habitants des îles Falkland sont des citoyens britanniques à part entière. Je ne suis pas certain qu'il soit parfaitement correct de dire "tous", mais en substance il a raison, et il n'est pas inutile de répéter ce qu'a dit hier à la Quatrième Commission un de ces citoyens britanniques, représentant élu par les habitants des îles Falkland, au Conseil législatif :

"Notre population veut la paix, le droit de vivre à sa manière et de développer ses îles au profit de tous. Nous ne voyons rien qui puisse nous convaincre que l'Argentine a plus à nous offrir que le Royaume-Uni. Au fur et à mesure que le Gouvernement argentin persiste dans son attitude belligérante à notre égard, montrant clairement qu'il ne reconnaîtrait pas nos droits sur les îles même si nous demandions à l'Organisation de reconnaître

notre indépendance, notre attitude risque de devenir plus hostile et non pas plus accommodante".

304. La population des îles Falkland est petite, ce qui n'est pas le cas de la population argentine. Il est facile de comprendre pourquoi les habitants des îles Falkland ont peur et pourquoi, dans l'exercice de leur droit à l'autodétermination, ils préfèrent rester britanniques.

305. Enfin, je vais me référer à ce qu'a dit le représentant de l'Argentine au sujet d'une certaine intransigeance de la part de mon gouvernement. Il n'en est rien. Il est vrai que dans tout différend chacune des parties exprime sa propre position, et nous respectons le droit de l'Argentine en la matière. Il est vrai que dans le communiqué conjoint publié à la fin des entretiens de Berne [voir A/39/634, appendice] il est dit que : "La partie britannique a réaffirmé que le Gouvernement de Sa Majesté n'était pas disposé à entrer en discussion sur la question de la souveraineté." Deux phrases plus loin, on lit : "La partie argentine a fait remarquer à ce propos qu'elle n'était pas disposée à entrer en matière sur ces points aussi longtemps que ne pouvait pas être examinée la manière d'aborder la question de la souveraineté."

306. Comme je l'ai dit, il y a de part et d'autre une position fondamentale, mais on ne peut parler d'une question d'intransigeance d'une des parties. L'expression "pas disposé" que l'on trouve dans ce communiqué conjoint s'applique aux deux gouvernements.

307. Pour conclure, j'ajouterai que je n'ai pas reçu de réponse à la question que j'ai posée plus tôt : le Gouvernement argentin est-il disposé à reconnaître que le principe de l'égalité des droits et de l'autodétermination des peuples s'applique aux habitants des Falkland comme à d'autres peuples ?

308. M. CLARK (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Nous ne pouvons qu'espérer que le moment viendra où le représentant de l'Union soviétique changera d'attitude et qu'il œuvrera pour et non contre une meilleure entente.

309. M. MUÑIZ (Argentine) [*interprétation de l'espagnol*] : Presque toutes les questions que le représentant de la Grande-Bretagne a posées une fois de plus ont reçu une réponse dans l'intervention du ministre des relations extérieures de l'Argentine lors de la 44<sup>e</sup> séance, comme dans celles que ma délégation a faites en de nombreuses occasions à l'Assemblée générale. Un point essentiel, un point fondamental n'a, par contre, pas fait l'objet d'une réponse de la part de la délégation britannique. Ce point fondamental est l'application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies, qui sont l'expression de la volonté de la communauté internationale. Ces résolutions constituent une base pour l'examen du problème. Il s'agit maintenant d'avoir la volonté politique de respecter les résolutions de l'Organisation. Il ressort clairement de la déclaration de ce jour du ministre des relations extérieures de mon pays que l'Argentine a cette volonté politique, et nous le réaffirmons énergiquement.

310. Comme je l'ai déjà dit, et je n'insisterai pas, il n'est pas dans mes intentions de me tourner vers le passé. Nous aurions beaucoup de choses à dire, par exemple que l'autodétermination de nombreux peuples dépendants n'a pas été le fruit de concessions

librement consenties, mais celui d'une longue lutte intense et d'énormes sacrifices. Nous pourrions dire beaucoup d'autres choses, mais tel n'est pas notre but. Nous sommes venus ici dans un esprit de conciliation; nous désirons négocier; nous avons l'intention de parvenir à des solutions pacifiques et définitives. C'est là notre intention; c'est là notre objectif; c'est là aussi l'objectif des 20 pays d'Amérique latine qui ont présenté le projet de résolution A/39/L.8.

311. Sir John THOMSON (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Je me félicite des observations que vient de faire le représentant de l'Argentine, particulièrement de ce qu'il a dit au sujet de la volonté politique de son gouvernement. Nous serions également heureux de reprendre les bonnes relations que nous avons eues pendant longtemps avec l'Argentine et en fait avec tous les pays d'Amérique latine.

312. Le représentant de l'Argentine a dit qu'il n'avait pas eu de réponse à une question mais, en fait, il ne l'avait pas vraiment posée auparavant. Il s'agissait d'une question concernant l'application par le Royaume-Uni des résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

313. Ma délégation a énoncé sa position à maintes et maintes reprises sur toutes les questions que nous discutons aujourd'hui. Nous avons fait de notre mieux dans le cadre des principes de la Charte des Nations Unies. Ce n'est pas nous qui avons négligé et violé une résolution contraignante du Conseil de sécurité en avril 1982; la résolution 502 (1982) du Conseil de sécurité avait force contraignante.

314. Je terminerai en faisant remarquer que la question que j'ai posée à deux reprises cet après-midi n'a toujours pas obtenu de réponse.

315. M. PETROVSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : En ce

qui concerne l'intervention du représentant des États-Unis, je voudrais noter que la politique de l'Union soviétique n'a pas changé. Nous nous sommes toujours déclarés — nous nous déclarons et nous nous déclarerons — contre le colonialisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, contre le militarisme et pour le règlement pacifique des différends. L'Union soviétique est prête à coopérer avec tous les pays qui recherchent vraiment ces objectifs. Nous espérons que le jour viendra où au nombre de ces pays se trouveront les États-Unis, qui, il y a 200 ans, ont donné un exemple éclatant de lutte contre le colonialisme et pour l'indépendance nationale.

*La séance est levée à 19 h 35.*

#### NOTES

<sup>1</sup> Voir *Conférence des pays afro-asiatiques du 18 au 24 avril 1955*. La documentation française (Articles et documents), n° 0200, 28 avril 1955.

<sup>2</sup> Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 634, n° 9068).

<sup>3</sup> Cette déclaration a été faite à la 12<sup>e</sup> séance de la Quatrième Commission, dont le compte rendu officiel a paru sous forme analytique. Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-neuvième session, Quatrième Commission, 12<sup>e</sup> séance*, par. 6 à 9.

<sup>4</sup> *Idem.*, par. 3 et 4.

<sup>5</sup> Traité du canal de Panama et Traité concernant la neutralité permanente et le fonctionnement du canal de Panama, signés à Washington le 7 septembre 1977 (*The Department of State Bulletin*, vol. LXXVII, n° 1999, Washington, D.C., Government Printing Office, 1977).

<sup>6</sup> Voir A/38/132, annexe, chap. I, par. 156.

<sup>7</sup> Cette déclaration a été faite à la 12<sup>e</sup> séance de la Quatrième Commission, dont le compte rendu officiel a paru sous forme analytique. Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-neuvième session, Quatrième Commission, 12<sup>e</sup> séance*, par. 10 à 15.